

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département de l'industrie et de l'agriculture

1. Exposé de synthèse

1.1 Prix de vente industriels

a) De nouvelles obligations européennes

Le projet de règlement modificatif du règlement européen des statistiques conjoncturelles de 1998, approuvé par le comité des programmes statistiques de septembre 2003 et adopté par la Commission, est en cours d'examen par le Conseil et le Parlement. Il prévoit notamment la mise en place d'indices de prix à l'importation de produits industriels, la ventilation géographique entre zone euro et hors zone euro pour les indices de prix à l'importation de produits industriels et les indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs. La possibilité de leur substituer, sous certaines conditions, les indices de valeur unitaire du commerce extérieur est offerte.

Le précédent règlement des statistiques conjoncturelles, adopté en juin 1998, prévoyait déjà la ventilation des indices de prix à la production dans l'industrie entre marché français et marchés extérieurs (prix de la production exportée).

L'indice de prix à l'importation a pour objectif de mesurer l'évolution mensuelle des prix de transaction de biens importés et de services connexes achetés à des unités non-résidentes par des unités résidentes.

La collecte des prix à l'importation de produits industriels a été initialisée en janvier 2004, de manière simultanée à celle relative au découpage géographique : zone euro/hors zone euro, pour les indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs et les indices de prix à l'importation de produits industriels.

Cette demande avait d'ailleurs été anticipée dès l'initialisation de la collecte des prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs en 2001, par la création de trois zones : la zone euro, l'Union européenne hors zone euro, et hors Union européenne.

Les indices agrégés, en nomenclatures NES et MIGS, des prix à l'importation de produits industriels et des indices géographiques zone euro/hors zone euro des prix à l'importation de produits industriels et des prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs seront bâtis en 2004, avec utilisation des indices de valeur unitaire si besoin, l'extension de couverture des indices de prix à un niveau fin se prolongeant ensuite sur toute la durée du programme moyen-terme.

b) Ouverture du premier site de réponse en ligne sur Internet de l'Insee, au profit de l'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises »

Le premier site de réponse en ligne par internet de l'Insee vient d'ouvrir en janvier 2004 aux entreprises de l'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises ». Ce dispositif prévoit le chargement des données communiquées par les entreprises, depuis leur poste de travail directement dans l'application informatique de l'enquête. Il sera associé à un outil de validation et de contrôle des données.

Au fur et à mesure de la montée en puissance de la réponse en ligne sur Internet, des gains de productivité dans le calcul des indices sont attendus ainsi qu'une diminution des coûts de collecte. L'existence de ce site de réponse en ligne sur internet contribuera aussi à alléger la charge des entreprises.

Ce dispositif répond aux souhaits exprimés par les entreprises participant à l'enquête. En effet, après à peine un mois d'ouverture, plus de 600 entreprises ont déjà utilisé ce nouveau dispositif qui vise à proposer un mode de collecte complémentaire à l'actuel questionnaire papier.

Le dispositif de collecte par internet sera complété en 2004 d'un second lot pour favoriser des gains de productivité dans le calcul des indices, par la mise à disposition d'un outil de validation et l'alimentation automatique des données dans l'application informatique, de manière à supprimer la ressaisie interne. Le dispositif complémentaire de collecte par internet intègrera un module de validation automatique des données. Ce module sera mis à disposition des responsables sectoriels à des fins de vérifications et de contrôles des informations communiquées par les entreprises. Il contiendra en particulier des contrôles automatiques de variations de prix.

c) Optimisation de l'offre d'indicateurs statistiques, dans le cadre des mesures de simplification administrative

Le groupe de travail Insee/DGCCRF constitué en vue d'entreprendre la mise en place de la mesure de simplification administrative proposée par les deux services visant à supprimer des indices de la Commission consultative des indices des prix des matières (COCIM) faisant double emploi avec des indices Insee rendra ses conclusions début 2004. Il est d'ores et déjà à prévoir un désengagement de la DGCCRF, par la substitution d'indices établis par une administration plus qualifiée, et la suppression de la COCIM. Une quarantaine d'indices COCIM sont ainsi concernés : produits sidérurgiques, métaux non ferreux, produits divers, matériaux.

d) Réduction de la durée du caractère provisoire des indices de prix industriels à 3 mois

La durée du caractère provisoire des indices de prix industriels est ramenée de 6 à 3 mois, compte-tenu du peu de variation entre les deux indices. Cette mesure a été initiée en janvier 2004 pour toutes les variables suivies, qu'il s'agisse des prix à la production dans l'industrie, pour le marché français et les marchés extérieurs, et des prix à l'importation de produits industriels. Cette règle pourra être assouplie en tant que de besoin selon que les données communiquées par une entreprise ayant répondu tardivement ne contribuent à réviser trop fortement l'indice préalablement diffusé.

1.2. Indicateurs conjoncturels d'activité

La rénovation de l'ensemble des indices mensuels d'activité (IPI, ICom et indice de chiffre d'affaires) a été opérée en début d'année 2004. Pour ces indices, l'année 2004 sera consacrée à une consolidation des processus de production et à une promotion pour une plus large utilisation. En effet, une action sera nécessaire afin de mieux interpréter les indices disponibles après les changements apportés :

- de nombreuses nouvelles séries en particulier dans les biens d'équipement pour l'IPI
- l'introduction des indices de chiffre d'affaires séparés selon l'origine du client en marché domestique et marchés extérieurs
- le calcul de l'ICom intégrant l'ensemble de la NAF 35 (matériel de transport autre qu'automobile).

Concernant l'enquête PCA (Produits, Charges et Actifs), les travaux de réropolation des séries relatives aux principaux éléments du compte de résultat sont maintenant achevés et la publication des résultats concernant la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation sectoriels pourra débuter en cours d'année.

1.3 Comptes et études sur l'industrie

La nouvelle base des comptes nationaux (base 2000) utilise massivement les données du système intermédiaire d'entreprises (SIE). En plus de l'évaluation de la production des branches, on utilise ces données pour recalculer le taux de valeur ajoutée des branches. Ces données sont aussi utilisées pour fournir une cible des marges commerciales par produits. Il y a désormais une intégration plus forte entre les travaux de statistiques d'entreprises (le SIE) et les travaux de comptabilité nationale (les ERE). L'année 2005 verra la publication de la première campagne des comptes en nouvelle base (années 1999, 2000, 2001 et 2002 en comptes définitifs, 2003 en compte semi-définitif et 2004 en compte provisoire). Les deux derniers seront élaborés en 2005. Les autres en 2004. Les méthodes d'élaboration de ces deux derniers comptes devront être précisées. En fin 2005, on élaborera le compte définitif 2003 et on débutera les travaux du compte semi-définitif 2004. En 2005, sera élaboré le SIE relatif à l'année 2003. Des travaux de refonte ou d'ajustement à la base 2000 des outils informatiques utilisés dans les travaux devront être finalisés.

En plus des travaux systématiques d'une part de confrontation des sources avec les comptes définitifs, d'autre part de confrontation des versions successives des comptes, engagés depuis 2001, on sera amené à confronter les comptes de la base 2000 avec les données de la base 95

On continuera aussi d'améliorer l'utilisation des données de la statistique d'entreprise (EAE industrie et données provisoires de SUSE) dans l'élaboration du compte semi-définitif.

La division des comptes et études de l'industrie contribuera à la rédaction du rapport annuel présenté à la Commission permanente de concertation sur l'industrie en juin 2005. Elle sera associée aux études spécifiques connexes, études dont le programme sera arrêté à l'automne 2004.

Au plan de l'offre d'études, le programme de travail de la division sera défini en conséquence ; seront constitués, sur une base annuelle, des documents généraux de synthèse en liaison avec les thèmes d'études spécifiques retenus par la commission.

2.Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Statistiques infra annuelles

Prix des produits industriels : la première période de référence pour la transmission de la ventilation des variables sur les marchés extérieurs en zone euro et pays n'appartenant pas à la zone euro est fixée dans le projet de règlement amendé à janvier 2005 au plus tard. La première période de référence pour la transmission de la variable prix à l'importation est fixée à janvier 2006 au plus tard, à condition que l'année de base soit 2005 au plus tard. Les indices agrégés de prix à l'importation de produits industriels et les indices géographiques zone euro/hors zone euro pour les indices de prix à l'importation de produits industriels et les indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs seront dès lors construits en 2004 en prévision de leur diffusion effective début 2005, par recours aux indices de valeur unitaire du commerce extérieur selon besoin, l'extension de couverture des indices de prix se prolongeant ensuite sur toute la durée du programme moyen-terme.

Conformément au règlement modifié sur les statistiques conjoncturelles, des travaux seront engagés en vue de la publication d'indices de commandes en valeur reçues de la zone euro et du reste du monde. Ce travail utilisera les résultats des enquêtes mensuelles de branche. Ces enquêtes ont dû systématiquement interroger les entreprises sur ce partage à partir de l'année 2004. Une rétopolation visant à obtenir des séries statistiques débutant en 1998 sera effectuée en utilisant les informations des enquêtes de branche (pour le partage ancien France - exportation), des indices de chiffre d'affaires et des douanes pour isoler la zone euro au sein des exportations.

L'exploitation des deux questions introduites en 2000 dans le questionnaire de l'enquête PCA sur les immobilisations corporelles et incorporelles devrait déboucher sur une publication d'indices d'investissement fin 2005.

2.2 Comptes et études

Les deux derniers comptes publiés en 2005 (le compte semi-définitif 2003 et le compte provisoire 2004) seront les premiers comptes de ce type élaborés en base 2000. Des investigations méthodologiques complémentaires devront être menés en cours d'année. Contrairement à la base 95, les méthodes d'arbitrage du PIB ne seront pas identiques entre les différentes versions de compte.

3. Opérations répétitives

- Production mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie
- Production mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français
- Production mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs
- Production mensuelle de l'indice de la production industrielle
- Production mensuelle des indices de commandes en valeur reçues
- Production mensuelle des indices de chiffre d'affaires
- Exploitation trimestrielle de l'enquête sur les produits, les charges et les actifs
- Comptes nationaux (industrie et IAA)

Après la publication des travaux sur les années de base, on engagera les travaux de la campagne courante 2003-2005, en commençant par le SIE 2003, travaux qui se poursuivront jusqu'en mars 2006. L'articulation, plus forte en base 2000 qu'en base 95, entre les données du SIE et les données de Comptabilité Nationale renforce l'importance des travaux sur le SIE et amène à développer des contrôles supplémentaires sur la qualité de l'information. L'évolution du taux de valeur ajoutée et le partage entre les activités de production et les activités de négoce devront faire l'objet d'un examen approfondi.

Le processus de recueil des données de base auprès des unités qui les produisent continuera également de faire l'objet d'améliorations.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La mise en service du site de réponse en ligne sur Internet par la division Prix de vente industriels en 2004 contribuera, selon leur propre appréciation, à faire gagner du temps aux entreprises qui participent à l'observation.

L'extension du dispositif de collecte par internet à l'enquête PCA est prévue, sous réserve de disposer des moyens informatiques : la mise en service s'effectuerait en 2005. L'ouverture de ce type de collecte, bien adapté à l'enquête (fréquence infra-annuelle, questionnaire court et quantitatif) permettrait des gains de productivité ainsi que le raccourcissement des délais de production.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.3. Aspects européens

Le département assure la coordination dans le système statistique public de la mise en application du règlement du Conseil sur les statistiques conjoncturelles n° 1165/98 du 19 mai 1998, et de la préparation du règlement modificatif. Ce dernier a été approuvé par le comité du programme statistique en septembre 2003 et devrait être adopté par le Conseil et le Parlement en 2004. Ses dispositions sont prises en compte, comme on l'a vu, dans le présent avant projet de programme statistique, d'autant qu'un gentleman's agreement de juin 2003 prévoit que les Etats membres s'efforceront de s'y confirmer sans attendre la fin du processus d'adoption, dans la mesure où il vise à répondre à des demandes formulées par le Conseil, dans sa formation ECOFIN.

Les principales dispositions qui impactent le système statistique français sont, pour l'industrie, la réduction du délai de l'IPI à 40 jours, la mise en place d'indices de prix à l'importation et le partage systématique des indices relatifs aux marchés extérieurs entre zone Euro et hors zone Euro. Les autres modifications, bien qu'affectant considérablement certains autres Etats membres, sont compatibles avec nos pratiques de production.

L'harmonisation entre indices publiés en France et en Europe est recherchée aussi bien sur le champ des indices, les nomenclatures utilisées, les dates de publications que sur les méthodes de corrections de variations saisonnières. Ainsi, l'utilisateur ne devrait pas à l'avenir trouver de différence selon que les données françaises qu'il consulte sont publiées en France ou à Eurostat.

6. Liste des publications

6.1 Publications permanentes

- Publication mensuelle des indices de prix à la production dans l'industrie
- Publication mensuelle de l'indice de la production industrielle.
- Publication mensuelle de l'indice des commandes reçues totales et provenant de France ou de l'étranger.
- Publication mensuelle de l'indice de chiffre d'affaire dans l'industrie et la construction avec séparation marché français et marchés extérieurs pour l'industrie hors énergie.
- Publication trimestrielle de l'indice sectoriel de stocks en valeur.
- Participation au Rapport de la commission permanente de concertation sur l'industrie (secrétariat : Sessi).

6.2 Parus en 2002 - 2003

- Insee Première N° 905 Stagnation de l'activité manufacturière en 2002 - Les industriels dans l'expectative (juin 2003)
- Insee Première N° 911 Les industries agroalimentaires en 2002 - Maintien de la croissance, accalmie sur les prix (juillet 2003)
- Insee Première N° 930 Biens d'équipement mécaniques : grippage de la croissance (novembre 2003)
- Insee Première N° 938 Prix et coût de l'énergie en 2002 et jusque mi-2003 (décembre 2003)
- 829 : En France comme en Europe, net recul des prix de production industriels en 2001 (février 2002)

6.3 A paraître en 2004

- Deux Insee Premières à partir des comptes provisoires 2002 pour l'industrie et les IAA.
- Informations rapides / BMS : publication trimestrielle des indices sectoriels de VA et d'EBE en valeur.
- Documents de travail de la Direction des statistiques d'entreprises : présentation de l'indice de la production industrielle base 2000, présentation des indices de chiffre d'affaires base 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Noyau « dur ». Opération permanente à partir de 2004.	En préparation (publication prévue en 2004)
Publication de la base 2000 des indices relevant du règlement STS	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Noyau « dur ». Opération permanente Changement de base périodique (tous les 5 ans) Exigence européenne	Effectif depuis janvier-février 2004
Etablissement d'indices d'entrées de commandes en valeur dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication CVS en 2004 et distinction de zones en 2005	Noyau « dur ». Investissement avant de devenir une opération permanente Exigence européenne	En préparation (1)
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	Noyau « dur ». Opération permanente Exigence européenne	Effectif depuis février 2004 (indices de novembre 2003)
Indice de prix à l'importation (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en janvier 2004.
Partage des prix de production selon les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en janvier 2004.
Extension de couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme et changement de base quinquennale (base 2005)	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en septembre 2001. Objectif de taux de couverture de 50% fin 2005.

(1) toutes les enquêtes de branche mensuelles comportant des questions sur les commandes doivent désormais interroger les entreprises sur le partage : France, zone euro hors France, autres pays.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
 . Département Système statistique d'entreprises

1. Exposé de synthèse

L'année 2005 sera marquée, pour le département, par la poursuite des travaux relatifs à la coordination du dispositif d'enquêtes auprès des entreprises, ainsi que par des travaux visant son amélioration ou sa rénovation, à terme :

- coordination du système statistique d'entreprises, avec le rôle de prestataire de services assuré par le département sur le traitement des EAE, les tirages d'échantillons, la collecte et la diffusion d'informations sur les restructurations au travers de l'outil Citrus, l'animation du réseau des enquêteurs-entreprise, la coordination des travaux menés sur les grands groupes ; la coordination sera également menée au travers de l'animation du système statistique d'entreprises, grâce à la diffusion régulière de la Lettre du SSE, à l'organisation du séminaire annuel de la DSE, des comités pléniers SSE et du comité directeur du SSE, qui assurent l'existence et le renouvellement d'une culture commune à l'ensemble du système statistique d'entreprises ;
- travaux visant l'amélioration ou la rénovation du système statistique d'entreprises : réflexions sur la « mise en commun » et l'amélioration d'outils de traitement d'enquêtes ; conseils méthodologiques aux responsables d'opérations sur différents domaines (tirages d'échantillons, traitement, calcul de variance, etc.), animation d'un « atelier méthodes » destiné à faire partager les différents travaux méthodologiques menés en statistique d'entreprises ; travaux sur l'utilisation conjointe de la source fiscale et d'enquêtes en vue de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles ; prolongement des travaux menés sur une approche « personnalisée » des grandes groupes, avec la constitution d'unités statistiques, composées de regroupements d'unités légales, destinées à rendre plus pertinentes les statistiques produites ; également, le suivi de la mise en œuvre, à l'Insee et dans les SSM, de la démarche qualité démarrée en 2000 constituera un élément fédérateur.

Le projet de rénovation du dispositif de production des statistiques structurelles, initialisé en 2004, se poursuivra en 2005.

Pour ce qui concerne les opérations de production répétitives gérées par le département, l'objectif général est d'en maintenir le calendrier quand il est satisfaisant (SUSE, SIE définitif), ou de l'améliorer, quand il est améliorable (LIFI). Des travaux méthodologiques seront par ailleurs conduits pour améliorer la comparaison temporelle des résultats structurels ainsi que les données disponibles pour le compte semi-définitif.

Le département veille à ce que les opérations statistiques concernant les entreprises respectent les engagements pris par la Statistique publique à leur égard : économie, contrepartie, proximité, fiabilité et confidentialité.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.3. Autres travaux

Les travaux méthodologiques menés sur la possibilité d'une utilisation plus précoce de la source fiscale et sur une collecte de données « multi-sources » (comment traiter les cas de données incomplètes, les problèmes d'incohérence, etc.) contribueront à définir les grandes lignes d'un système rénové pour les statistiques structurelles d'entreprises.

Les travaux de réflexion et de spécifications relativement à un outil de tirage et de coordination d'échantillons rénové seront également prolongés en 2005, afin que celui-ci puisse être utilisé sur un ensemble d'enquêtes plus large qu'actuellement ; ils devront intégrer les modifications liées à la mise en place de Sirene 3.

Des réflexions seront également menées sur la « mise en commun » d'outils de traitement d'enquêtes auprès des entreprises : actuellement, un certain nombre d'opérations font appel, de manière non coordonnée, à des outils différents pour le traitement. L'idée est de fournir, à terme, un « guide », à destination des responsables d'enquêtes, récapitulant l'enchaînement des opérations, et un ensemble d'outils informatiques associé.

Enfin, les travaux menés sur le traitement des grands groupes seront élargis à un nombre plus important d'unités ; cette démarche conduira à la fourniture d'informations exploitables à des fins d'analyse économique.

3. Opérations répétitives

a) EAE-TC (enquêtes annuelles d'entreprise, partie « Tronc commun »)

En 2005 le département continuera à jouer son rôle de prestataire de services vis-à-vis de l'ensemble des services enquêteurs EAE. Il s'agit donc d'effectuer la maintenance de cette application, à la fois du point de vue statistique (méthodes), économique (variables du tronc commun), et informatique (programmes, logiciels, réseaux). Les travaux menés en 2004 à partir des codes « qualité » internes à l'application informatique serviront à ajuster, si nécessaire, les contrôles mis en place dans cette application.

b) SUSE

La nouvelle publication conçue et développée en 2002 permettra une utilisation plus facile des statistiques produites.

Le calendrier de fourniture par SUSE des fichiers définitifs (fin mai 2005 sur l'exercice 2003) reste inchangé : la diffusion sera réalisée à partir de mi-juin. Ce calendrier est satisfaisant pour les deux grands utilisateurs institutionnels que sont le système intermédiaire d'entreprises (interface entre la statistique d'entreprises et la comptabilité nationale) et le règlement européen sur les statistiques structurelles.

Les échéances sont liées aux progrès de la direction générale des impôts en matière de dématérialisation des déclarations, que celle-ci soit atteinte par le biais de télé-déclarations ou de lecture optique. Les efforts continueront à être portés en priorité sur la fourniture et l'amélioration des statistiques provisoires sur les entreprises pour la réalisation du compte semi-définitif. Le calendrier actuel de disponibilité de ces statistiques (le 15 décembre de l'année n+1) est tendu et laisse peu de temps pour l'élaboration du compte.

Des efforts croissants sont à réaliser pour mettre à niveau les programmes informatiques de traitement, alors que les langages dans lesquels ils ont été écrits deviennent obsolètes, et que les modifications annuelles apportées aux déclarations fiscales, bien que marginales, peuvent remettre fortement en question certains traitements.

c) LIFI - groupes

La publication des statistiques issues de l'enquête sur les liaisons financières (LIFI) est désormais annuelle. Les efforts de réduction des délais de disponibilité de l'information seront poursuivis et les progrès réalisés en 2003 et 2004 confirmés. Les statistiques sur les groupes continuent à intégrer des informations issues des déclarations auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour s'affranchir des seuils de collecte de LIFI. L'Insee dispose donc de statistiques sur les groupes d'entreprises de toutes tailles. Un référentiel unique en matière de groupes sera constitué et mis à disposition exclusivement des services producteurs pour rendre plus cohérentes les statistiques de groupes issues de la statistique publique d'entreprises (SSE) et si possible celles sur les investissements directs étrangers produites par la direction de la balance des paiements de la Banque de France. Il s'agit là de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Cnis sur les investissements directs étrangers en France.

L'extension du système d'information sur les groupes d'entreprises sera poursuivie. A cet égard, le département assurera le secrétariat du groupe de travail mis en place par la formation « Système productif » afin de définir avec les utilisateurs les nouvelles statistiques à publier intégrant les groupes d'entreprises.

Les informations relatives aux groupes d'entreprises disponibles à la direction générale des impôts et susceptibles d'être mises à disposition de l'Insee feront l'objet d'un suivi attentif.

Le projet de règlement européen sur les statistiques relatives aux entreprises filiales de groupes étrangers (dites statistiques FATS) sera probablement adopté en 2005. Ce texte modifiera peu la statistique française, mais devrait à terme permettre aux utilisateurs de bénéficier de statistiques européennes comparables.

d) SIE (Système intermédiaire d'entreprises)

Le département élaborera les estimations économiques nécessaires à l'établissement des comptes semi-définitifs du secteur institutionnel des entreprises non financières. Les travaux méthodologiques nécessaires seront conduits pour perfectionner les méthodes employées, et s'orienter vers l'utilisation du SIE comme la référence ultime en matière de statistique d'entreprises. Dans le cadre des comptes nationaux en base 2000, le département contribuera activement aux travaux visant le maintien de la cohérence entre comptes de branches et comptes de secteurs sur longue période et étudiera notamment la possibilité de disposer d'informations sur les branches d'entreprises dans le système intermédiaire d'entreprises dès le compte semi-définitif.

e) Le serveur de restructurations Citrus

Vis-à-vis des EAE, Citrus sera utilisé en 2005 en situation normale de production : pré-impression des questionnaires des EAE, mise au point d'enveloppes de restructuration (indispensables aux calculs d'évolution), fourniture d'informations « fraîches » sur les opérations de gestion et alimentation régulière du serveur à partir de toutes les sources existantes.

Vis-à-vis de l'ensemble de ses utilisateurs, Citrus continuera à jouer son rôle de source de référence sur les restructurations. Le cercle des utilisateurs (qui sont aussi, souvent, producteurs d'informations) sera élargi.

f) Séminaire annuel

Le séminaire de la direction des statistiques d'entreprises, aujourd'hui annuel, fait désormais partie des opérations répétitives. À travers une série de présentations autour d'un thème fédérateur (entreprises et complexité, en 1995 ; réseaux d'entreprises, en 1996 ; normes comptables et statistiques d'entreprise, en 1997 ; intégration des biens et services, en 1998 ; restructurations, en 1999 ; e-commerce, en 2000 ; la création d'entreprises, en 2001 ; innovation : de l'idée à la performance, en 2002 ; le commerce de gros, en 2003), il s'agit de rassembler les principaux acteurs du système statistique d'entreprises et de contribuer ainsi au renforcement de la coordination du SSE et à l'amélioration de son image vis-à-vis de l'extérieur.

g) Tirages d'échantillons

Le département continuera, en 2005, à assurer ses prestations de tirage, de contrôle et de suivi des échantillons, pour les enquêtes réalisées auprès des entreprises et des établissements par l'Insee et les SSM.

h) Réseau d'enquêteurs

Le réseau d'enquêteurs auprès des entreprises (implanté dans dix directions régionales) a pour mission d'effectuer, dans la limite des moyens disponibles, un certain nombre de collectes d'information relatives à des enquêtes, en général en se déplaçant sur le terrain, mais aussi, dans certains cas, par contact téléphonique. Il permet de réaliser des tests de questionnaires, de réaliser des enquêtes qui ne pourraient fonctionner sans cette approche « de terrain » et d'effectuer des relances auprès des grandes entreprises non-répondantes.

i) Unités statistiques et grands groupes

Les grandes unités (grands groupes) posent des problèmes importants pour la production d'informations statistiques, en raison de leur structure souvent complexe, et nécessitent une approche personnalisée ; à cet effet, un travail d'expérimentation a démarré en 2002 afin d'examiner quelle est la structure des informations à recueillir auprès de ces unités et quels seraient les moyens nécessaires afin de conduire une telle approche. Cette expérimentation a continué en 2003, avec la

réalisation de l'EAE et d'autres enquêtes sur une unité regroupant douze unités légales pour le groupe PSA. Des travaux sont en cours avec d'autres groupes (Renault, Accor, Aventis), et le traitement d'autres unités est envisagé. Les réflexions à mener s'inscrivent en parallèle au développement d'Oreade, en particulier pour ce qui est de la spécification des liens entre unités à prévoir dans le futur système de répertoires.

j) Communication au sein du système statistique d'entreprises

Plusieurs supports permettent des échanges au sein du système statistique d'entreprises, afin de favoriser l'existence d'une culture commune : la lettre du SSE, publication trimestrielle, et les comités SSE (comité directeur et comité plénier), atelier méthodes.

k) Diffusion de résultats statistiques

Le département assure la mise à jour du site web Alisse de diffusion de statistiques structurelles sur les entreprises ainsi que celle du « portail entreprises », ouvert fin 2003, par lequel seront accessibles de plus en plus de retours d'informations destinés aux entreprises répondant aux enquêtes de l'Insee.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le rôle de coordination qu'assure le département a pour but, entre autres, de contribuer à l'allègement de la charge pesant sur les entreprises. Ceci se fait en particulier au sein du comité du label, où le département a en charge le rôle d'expert de la configuration entreprises : la coordination « négative » des échantillons et les questionnaires y sont deux points particulièrement étudiés. De même, la mise en place de démarches personnalisées auprès des très grandes entreprises et les travaux menés par le réseau d'enquêteurs ont pour but de faciliter la réponse de ces unités aux enquêtes.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Deux points sont à mentionner :

- la réalisation d'enquêtes régionales peut être facilitée par le travail de « mise en commun » d'outils (guide, outils informatiques) mentionné ci-dessus ;
- les travaux sur les unités statistiques et les grands groupes, coordonnés avec le projet CLAP, se poursuivront en 2004 sur la notion d'unité locale et la manière de l'utiliser.

5.2. Aspects environnement

Non concerné

5.3. Aspects européens

Le département participe au groupe de travail d'Eurostat sur la qualité. Il participe également aux travaux menés sur les unités statistiques.

Les données issues de SUSE sont à la base de la réponse de la France au règlement européen sur les statistiques structurelles. Elles sont complétées, pour des variables spécifiques, par des données issues d'enquêtes menées par les SSM ou par des statistiques sur l'emploi tirées des DADS. Les données économiques sont complétées par des indicateurs de qualité, en particulier sur la variance introduite par les estimations des données des entreprises dont la déclaration n'a pas été transmise à l'Insee.

6. Liste des publications

Publications parues en 2003

- Lettre du SSE : 4 numéros
- Insee-Première :
 - N° 914 Les petites entreprises industrielles - Un ensemble dynamique
- Insee-Résultats, série eco :
 - N° 6 Images économiques des entreprises et des groupes au 1er janvier 2001
 - N° 10 Les petites entreprises industrielles en 2001
 - N° 12 Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31 décembre 2002
 - N° 13 Images économiques des entreprises et des groupes au 1er janvier 2002
- Insee-Méthodes :
 - N° 105 « Innovation : de l'idée à la performance », actes du 8^{ème} séminaire de la DSE
- Économie et Statistique :
 - N° 363-364-365 - 11/2003
Internationalisation et endettement des grands groupes français à la fin des années 1990 (Claude Picart)
L'accélération de l'internationalisation des grands groupes français entre 1997 et 2002 (Lise Dervieux)
 - N° 366 - 12/2003
L'estimation d'une valeur de marché des actions non cotées (Claude Picart)
- Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe :
 - The analysis of firms' profitability: why statisticians have to tackle globalisation issues (Raoul Depoutot)
- Documents de travail :
 - N° E2003/03 : La remontée de l'endettement des grands groupes à la fin des années 90 (Claude Picart)

Publications à paraître en 2004

- La lettre du SSE : 4 numéros
- Insee-Résultats, série eco :
 - Images économiques des entreprises au 1/1/2003
 - Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'Etat au 31/12/2003
- Insee-Méthodes :
 - Actes du séminaire DSE 2003 sur le commerce de gros
- Documents de travail :
 - N° E2004/01 : Correction de la non-réponse totale : par imputation ou par repondération ? (Gwennaëlle Brilhault et Nathalie Caron)
 - À paraître : La mobilité intra-groupe des salariés : un double cloisonnement local (co-auteur Richard Duhautois)
 - À paraître : Durée de vie des équipements et rentabilité (Claude Picart)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

1. Introduction : exposé de synthèse

La division des enquêtes de conjoncture réalise une douzaine d'enquêtes de conjoncture auprès d'entreprises de différents secteurs. La plupart de ces enquêtes font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. De ce fait, la majorité de leurs évolutions sont induites par des demandes de la Commission européenne. Certaines de ces demandes sont soumises dans des délais courts (5 mois à 1 an), de sorte que toutes celles qui devront être traitées en 2005 ne sont pas encore connues. Les dossiers suivants reflètent ce à quoi on peut s'attendre à l'horizon d'un an environ compte tenu des discussions et réflexions en cours à Bruxelles.

- La Commission européenne a édité les nouveaux questionnaires harmonisés des enquêtes de conjoncture fin décembre 2002 et a demandé à ce que les instituts nationaux alignent parfaitement leurs questionnaires sur ceux-ci à très brève échéance. L'Insee a mis en production les évolutions demandées en janvier 2004. Une seule enquête harmonisée a été exclue de ce processus : l'enquête Investissement, dont le questionnaire, plus complexe, demandait plus ample réflexion. La Commission pourrait faire une demande d'harmonisation accrue des questionnaires de cette enquête dans les prochaines années.

- L'extension programmée de longue date de l'enquête Services demeure d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir et de dossiers à traiter ont évolué. L'extension au secteur des transports routiers de l'enquête Services devrait être étudiée courant 2005, si aucune autre demande plus prioritaire n'est exprimée par la Commission sur cette enquête d'ici la fin 2004.

- Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement avec l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts nationaux dans une direction plus nettement méthodologique que par le passé. Dans ce domaine, l'OCDE et la Commission comptent élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique. La division des enquêtes de conjoncture devrait participer activement aux réflexions conduisant à l'élaboration de ces guides.

- En outre, la Commission et l'OCDE ont annoncé leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre l'harmonisation de ces enquêtes à toutes les zones hors Europe. Des demandes pourraient être induites de cet élargissement du champ de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture.

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture poursuit sa démarche « qualité ». Celle-ci s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire contraint. La division aborde cette situation avec le souci de préserver la qualité de ses enquêtes, notamment en recourant aux nouvelles technologies. Ainsi, la division prépare l'extension progressive (en 2005 et 2006) du site de collecte et de retour d'information par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, après avoir ouvert (début 2004) une première version du site aux entreprises interrogées à l'enquête de conjoncture dans le commerce de gros. Des services plus performants (aides à la réponse, retours d'information) iront de pair avec l'extension du site. La division étudiera par ailleurs les conséquences du passage au statut d'obligation de quatre enquêtes de conjoncture¹ à compter de janvier 2004, suite à leur examen au comité du label le 19 juin 2003.

¹ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, les services, ainsi que de l'enquête investissement dans l'industrie.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2005.

2.2 Autres travaux nouveaux ou rénovés pour 2005

La division des enquêtes de conjoncture a procédé début janvier 2004 à la mise en production des évolutions des questionnaires de quatre de ses enquêtes à la demande de la Commission européenne. Il est possible que la Commission émette une demande d'harmonisation accrue du questionnaire de l'enquête Investissement à court moyen terme. Aucune demande officielle n'est encore parvenue de la Commission à cet égard. Cependant, une réflexion est en cours à Bruxelles à ce sujet qui pourrait déboucher sur des demandes à cet égard courant 2005 ou au-delà.

D'autres **demandes européennes** demeurent d'actualité, dont l'extension sectorielle programmée de longue date de l'enquête Services². Cependant, les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué (suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe, à la prise en compte d'études réalisées par des instituts producteurs de divers pays et à l'expression par les instituts producteurs de difficultés récurrentes face à certains projets d'extensions sectorielles). Les conclusions d'une étude en cours pour décider du bien fondé de l'extension de l'enquête Services au secteur des assurances (dont la conjoncture serait très spécifique si l'on en croit l'expérience suisse) n'ont pas encore été communiquées par la Commission. L'extension aux secteurs financiers pourrait quant à elle ne plus être d'actualité : la réflexion actuelle de la Commission à cet égard s'oriente vers la création d'une enquête spécifique effectuée au niveau européen, en raison de la forte concentration de ces secteurs. En revanche, l'extension au secteur des transports routiers reste à mettre en place dans les années qui viennent³.

Lors de la réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture », tenue à Bruxelles en novembre 2003, la Commission, conjointement à l'OCDE, a orienté les travaux d'harmonisation et de réflexion des instituts participant au système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture dans une direction plus méthodologique, avec pour thèmes privilégiés : les méthodes d'échantillonnage, de traitement des non-réponses, d'agrégation des réponses individuelles et de désaisonnalisation, ainsi que la construction d'indicateurs synthétiques et de méta-données harmonisés. Dans tous ces domaines, l'OCDE et la Commission envisagent à tout le moins d'élaborer ensemble, en collaboration avec des instituts nationaux, des guides de bonne pratique en la matière. La division des enquêtes de conjoncture pourrait participer à des groupes de travail sur ces thèmes co-organisés par la CE et l'OCDE à partir de 2004 - 2005. Outre ces dossiers méthodologiques, la Commission et l'OCDE ont annoncé officiellement leur collaboration sur l'harmonisation des enquêtes de conjoncture, la Commission se chargeant de celle de la zone Europe élargie, tandis que l'OCDE veillera à étendre cette harmonisation à toutes les zones hors Europe. Là encore, la division des enquêtes de conjoncture s'attend à des demandes jointes de ces deux organismes à relativement brève échéance.

Au niveau national, la première étape du projet de **collecte et de retour d'information par Internet**, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE⁴, a été mise en production fin 2003. Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond

² Rappelons que, lors de la réunion du 9 mai 1999, la formation « Commerce, Services » du Cnis a approuvé « le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances ».

³ Le SES, producteur d'une enquête de conjoncture trimestrielle sur le transport routier de marchandises, transmet régulièrement ses résultats à la division, qui les analyse (au sein de sa note trimestrielle sur la conjoncture des transports) et les utilise en prévision (étalonnages). Une comparaison des résultats de l'enquête du SES et de l'enquête Services a montré que ceux-ci s'avèrent très homogènes. Ces éléments suggèrent une extension de l'enquête Services aux transports routiers de marchandises via l'enquête du SES, à discuter avec ce dernier.

⁴ NB : les projets Conjoncture Internet, PVIS et Portail ont été fusionnés en un seul projet, ce qui a permis de bénéficier de nombreuses synergies et de mettre en place une logique largement commune pour les trois sites, ainsi que des liens croisés entre ces derniers.

aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat⁵). Depuis mars 2004, il est offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur⁶ (auparavant le site a été ouvert, pour l'enquête de janvier 2004, à un sous-échantillon de 500 entreprises testeuses du secteur). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle le mode de collecte par voie postale⁷. L'ouverture du mode de collecte par Internet à d'autres enquêtes (toujours en sus du mode actuel par voie postale) sera préparée à compter de la mi-2004 avec un objectif de lancement à la mi 2005 (enquêtes dans l'industrie) et au-delà (autres enquêtes).

Chaque ouverture de collecte par Internet ira de pair avec la mise à disposition de services plus performants en termes de retours d'informations pour les entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture puis l'extension du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). En outre, la collecte et le retour d'information par Internet apparaît désormais comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

En parallèle, la division des enquêtes de conjoncture continue sa **démarche « qualité »** (construction d'indicateurs de qualité plus précis destinés à être suivis en production - taux de réponse calculés selon divers critères, indicateurs de précision fins, suivi des comportements de réponse / non-réponse). Cette batterie d'indicateurs sera d'autant plus cruciale à suivre au mois le mois dans le cadre de l'étude des conséquences du passage au statut obligatoire de quatre enquêtes de conjoncture à compter de janvier 2004⁸. En outre, elle sera utile pour évaluer l'impact éventuel du mode de collecte (papier ou Internet) sur les comportements de réponse des entreprises.

Enfin, la division prépare les opérations nécessaires à l'intégration du toilettage de la NAF (premier semestre 2004). D'autres **évolutions de nomenclatures** pourraient être mises en œuvre en 2005, selon les décisions prises au niveau national, européen et international.

⁵ Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également : au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises, « [parmi [es entreprises répondant par internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

⁶ Le choix de débiter par l'enquête Commerce de gros répond au souci d'expérimenter le passage à la collecte par Internet sur une enquête simple et de fréquence élevée. Nous suivons ainsi une recommandation du Sessi, citée dans le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 3/10/2000 (note n°203/A040 du 6/10/2000) : « L'expérimentation [de la mise à disposition des enquêtés d'outils de déclaration électronique de données] sur des enquêtes simples et de fréquence élevée semble la meilleure voie à suivre ».

⁷ Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à environ 40 % actuellement. Sources : document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises et La Lettre du SSE n°55, 4^e trimestre 2003, page 11, « La collecte par Internet », compte rendu du comité SSE plénier du 15 septembre 2003.

⁸ Il s'agit des enquêtes sur la situation et les perspectives dans : l'industrie, les services, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile, ainsi que de l'enquête Investissement.

3. Opérations répétitives

En 2005, la division effectuera les opérations statistiques décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP en collaboration avec l'Insee)	2000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur la situation et les perspectives dans la construction immobilière	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 entreprises (depuis extension à la pharmacie et à la réparation auto.)	Oui	Oui
Bimestrielle sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle sur la situation et les perspectives dans les services	4500 entreprises (avant extension)	Oui	Oui

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'en janvier 2004, par exemple, elle a supprimé une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via internet répond à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet inclut l'offre de meilleurs services aux entrepreneurs (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

5.2. Aspects environnement

Sans objet.

5.3. Aspects européens

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté européenne. Des résultats de ces enquêtes agrégés par secteurs sont transmis à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières, DG-Ecfin). Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2).

6. Liste des publications

Toutes les sorties d'enquêtes font l'objet d'une publication dans les *Informations Rapides*, mises en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats de la plupart des enquêtes à statut européen sont en outre diffusés dans des supports de la Commission européenne consultables sur son site internet. A ceci s'ajoute la publication des principaux résultats des enquêtes de conjoncture dans les *Tableaux de Bord Hebdomadaires* et la mise à disposition de séries trimestrielles (ou trimestrialisées) dans les volumes des *Séries Longues*. De plus, la plupart des séries des enquêtes de conjoncture de la division sont mobilisables à partir de la Banque de Données Macroéconomiques (BDM) de l'Insee.

En outre, l'analyse des résultats des enquêtes de conjoncture est à l'origine de fiches, encadrés et dossiers publiés régulièrement dans les *Notes de Conjoncture*. Certains travaux plus approfondis font l'objet de publications ponctuelles dans des revues d'économie⁹.

Enfin, la méthodologie de plusieurs enquêtes est expliquée dans des volumes publiés dans la collection Insee-Méthodes. De nouveaux volumes (enquêtes Commerce de détail et Commerce de gros tout d'abord, puis Industrie du bâtiment et Activité dans l'industrie dans un second temps, suivis d'autres enquêtes) sont en préparation dans cette collection en version bilingue français - anglais. Ces volumes seront mis à disposition sur le site internet de l'Insee.

Notons que la mise en production conjointe du site de collecte et retour d'informations par internet (pour l'enquête Commerce de gros puis, progressivement, pour l'ensemble des enquêtes de la division) et du Portail entreprises (mis en production en même temps par la DSE) enrichit les informations conjoncturelles (nationales, européennes et internationales) mises à disposition des entreprises et des internautes et en simplifie l'accès.

⁹ Exemples de publications : « Conjonctures sectorielles et prévision à court terme de l'activité : l'apport de l'enquête de conjoncture dans les services », par F. Bouton et H. Erkel-Rousse, *Economie et Statistique* n°359-360, 2000 (publié en avril 2003, au sein d'un numéro spécial « analyse conjoncturelle » dont la plupart des contributions mobilisent des résultats des enquêtes de conjoncture de la division); « Analyse factorielle dynamique : test du nombre de facteurs, estimation et application à l'enquête de conjoncture dans l'industrie », par C. Doz et F. Lenglart, *Annales d'Economie et Statistique* n°54, 1999; « Measuring the probability of a business cycle turning point by using a multivariate qualitative hidden Markov model », par S. Grégoir et F. Lenglart, *Journal of Forecasting*, n°19, 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes.	Division des enquêtes de conjoncture.	Harmonisation des questionnaires de 4 enquêtes : fait (janvier 2004). Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : en préparation. Résultats précoces transmis chaque mois à la CE.	Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission européenne - CE).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros : fait (début 2004).	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Achèvement en cours des deux premiers volumes d'Insee méthodes.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu. Réécriture : projet, démarrage après l'achèvement du projet collecte et retours par Internet.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes (DiGITIP)
- . Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)
- .. Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques (ICS)

1. Exposé de synthèse

Le programme statistique du Service des études et des statistiques industrielles pour 2005 s'inscrit dans le cadre des orientations suivantes :

- mieux répondre aux besoins des utilisateurs,
- améliorer la qualité des enquêtes et leur cohérence,
- maîtriser la charge statistique pesant sur les entreprises.

Les années précédentes ont été fortement marquées par les investissements réalisés dans les opérations concourant à la production d'indicateurs conjoncturels (indice de la production industrielle, indice des entrées de commandes) ; ces investissements (modifications de questionnaires, extensions de champ d'enquêtes mensuelles, raccourcissement des délais, reprises d'enquêtes déléguées, etc.) ont été nécessaires pour que la France remplisse ses engagements ou obligations découlant du règlement européen sur les indicateurs de court-terme (Règlement du Conseil n°1165/98 du 19 mai 1998), notamment en termes de délais pour l'Indice de la Production Industrielle (42 jours aujourd'hui, 40 jours à l'horizon 2005) ou de mise à disposition du nouvel indice des entrées de commandes.

Dans le prolongement des travaux engagés depuis 2003, l'année 2005 sera plus spécifiquement marquée par l'approfondissement de travaux méthodologiques assez nombreux devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises. En outre, ces travaux s'inscriront dans le cadre des grandes orientations du nouveau programme moyen-terme du Cnis (2004-2008). Ces grandes orientations soulignent notamment le très probable et sensible infléchissement du mode d'observation de l'activité économique, notamment dans le cadre de l'élaboration des statistiques structurelles d'entreprise (recours accru aux données administratives notamment).

L'approfondissement des travaux méthodologiques concernera principalement les domaines ou aspects suivants :

- Les unités statistiques,
- Les groupes,
- Les sources administratives (données fiscales, DADS),
- La complémentarité EAE/enquêtes de branches,
- Les traitements EAE,
- L'amélioration du champ des différentes enquêtes industrielles.

S'agissant des enquêtes mensuelles de branche, les années 2003 et 2004 ont vu la réalisation de progrès sensibles, généralement en partenariat avec les organisations professionnelles agréées :

- achèvement de la complétion du champ de l'indice de la production industrielle (IPI) ;
- généralisation du questionnement sur les commandes et montée en régime de la politique de qualité (visant notamment à réduire les délais) concrétisée par l'application dès 2002 de la charte qualité relative aux enquêtes de branche, toutes périodicités confondues ; en 2003 a été en particulier présenté au Cnis le premier rapport qualité sur la base des informations transmises par les OPA et le Sessi (pour les enquêtes directes) ; un tel rapport aura été élaboré également en 2004, sans toutefois donner lieu à une présentation au comité du label du Cnis. Une nouvelle présentation devrait avoir lieu en 2005 ;
- modernisation et développement des retours d'information aux entreprises en liaison avec la collecte par Internet des enquêtes.

Fin 2004, une nouvelle enquête thématique aura été lancée. Elle portera sur les moyens et méthodes de gestion de l'immatériel (innovation, recherche et développement, propriété intellectuelle-marques-brevets, publicité, marketing et Knowledge Management). Elle sera réalisée avec d'autres services statistiques et portera sur la quasi-totalité du champ de l'économie marchande. Une de ses originalités très importante sera d'observer, sur ces questions, directement les groupes d'entreprises aux côtés des entreprises indépendantes.

Fin 2005, sera lancée la quatrième édition de l'enquête CIS (Community Innovation Survey) ; elle sera la dernière enquête de la sorte avant la très probable adoption, en mai 2004, d'un règlement sur le suivi régulier de ces aspects d'innovation.

La mise en production des deux applications Ful4 (répertoire des unités gérées au Sessi) et EB4 (logiciel de traitement des enquêtes de branche, y compris réalisation des questionnaires) se fera essentiellement au cours de l'année 2005, le lot des premiers développements (le plus important en volume) devant s'achever fin 2004 ; le caractère majeur de ces deux projets, leur rôle central dans tout le dispositif du Sessi font que la mise en production de ces nouvelles applications (avec son lot de derniers réglages) constitueront une des préoccupations majeures de cette année 2005.

Parallèlement, les projets Nomenclatures et Visas-EB visant, pour le premier, à doter le Sessi d'une base centrale de nomenclatures et, pour le second, à rationaliser et sécuriser la procédure d'attribution des visas des enquêtes de branche ne connaîtront leurs premières réalisations qu'en 2005. D'autres projets concernant cette fois les aspects de diffusion des enquêtes de branche verront leur développement se poursuivre en 2005.

En 2005, comme tous les 3 ans, l'enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) sera étendue au suivi des dépenses courantes relatives à ces investissements. Par ailleurs, les réflexions se poursuivront en 2005 pour adapter cette enquête ; cette adaptation sera tout d'abord nécessaire pour se mettre en conformité avec les nouvelles obligations européennes en ce domaine (prise en compte des variables environnementales dans le règlement structurel) ; d'autre part, le nouveau règlement européen sur le suivi biennal de la production de déchets (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02) entraînera sans doute un aménagement de l'enquête Antipol, celle-ci pouvant paraître la mieux adaptée à ce type de suivi.

La révision des nomenclatures d'activité en 2007, après le toilettage de janvier 2003, aura fortement mobilisé le Sessi tout au long du premier semestre 2004. Responsable de la réflexion sur son champ de compétence sectoriel (quelque peu élargi pour la circonstance), devant permettre à l'Insee d'élaborer la position française quant aux nouvelles nomenclatures 2007, le Sessi aura organisé de multiples rencontres avec les organisations professionnelles et les services de l'administration compétents dans ces secteurs.

Les travaux réalisés en 2003 concernant l'élargissement des informations disponibles sur support électronique, notamment sur l'Internet et les Intranets du Ministère, se sont poursuivis en 2004. L'année 2005 sera, de ce point de vue, une année de consolidation. Le Sessi poursuivra sa participation aux travaux de constitution d'un « portail statistique national » conduits par l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Suite à l'adoption du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles en mai 1998, des questions sur les commandes ont été introduites dans les enquêtes de production réalisées par le Sessi dès 2000. Dès fin 2002, des séries 2001 sur les indices mensuels d'entrées de commandes étaient disponibles ; après l'année de consolidation du dispositif qu'aura été 2003, 2004 sera la première année de production courante de ces indices mensuels.

Par ailleurs, le délai de 45 jours maximum pour la transmission à Eurostat de l'Indice de la production industrielle, sera raccourci à 40 jours pour l'année 2005, sur la base de l'accord intervenu, en 2002, entre la Commission européenne et les Etats membres, suite à la demande de la BCE. Pour mieux se préparer à ces nouveaux délais et notamment repérer au plus tôt les éventuels points de blocage et y apporter les solutions appropriées, l'Insee a visé et tenu en 2003, pour la plupart des mois, le délai de transmission à Eurostat à 42 jours pour atteindre 40 jours au second semestre 2004.

Pour l'essentiel, les principales conclusions de l'audit IPI-2000, conduit par les inspections générales de l'Insee et de l'industrie et du commerce, ont été mises en œuvre au cours des années 2001 et 2002 :

- nécessité de mettre en place des enquêtes mensuelles dans les activités seulement couvertes par des enquêtes trimestrielles jusqu'alors ;
- renforcement du partenariat entre les services enquêteurs (Sessi et Scees) et les Organisations professionnelles agréées (OPA) en s'appuyant sur l'application de la charte qualité relative aux enquêtes de branche ;
- rapprochement des services enquêteurs avec l'unité de l'Insee responsable de l'Indice de la production industrielle pour une optimisation de son élaboration.

La complétion du champ des enquêtes mensuelles de branche s'est achevée en 2003 dans le cadre d'enquêtes directes et des enquêtes déléguées sur le champ de l'indice de la production industrielle (IPI). En 2004, les enquêtes déléguées à la FFILC que cette fédération n'a pas pu réaliser sur les trois derniers trimestres 2003 dans les industries lainières et cotonnières (171A à 171P) sont prises en charge directement par le Sessi. Les enquêtes que le Gifam ne réalise plus depuis 2002 dans les appareils ménagers non électriques sont également reprises par le Sessi à partir de 2004. Il en est de même pour les enquêtes antérieurement confiées au SIO qui a décidé de ne plus réaliser à partir de 2004 les enquêtes dans l'outillage à main et mécanique (286C et 286D). Si d'autres OPA se trouvaient face à des difficultés insurmontables de réalisation ou de garantie d'un seuil de qualité minimal, le Sessi devrait prolonger cette orientation de reprise d'enquêtes déléguées.

Un allègement des enquêtes sera également recherché notamment en annualisant des suivis détaillés de la production qui sont encore trimestriels. Aura été notamment étudiée en 2004 la possibilité d'annualiser le suivi trimestriel du textile et de l'habillement à partir de 2005, en détaillant légèrement si nécessaire le suivi mensuel sur échantillon.

Dès janvier 2004, l'Insee a mis en service la base 2000 de l'IPI qui concrétise tous les nouveaux suivis mensuels de la production industrielle réalisés les années précédentes. Désormais toutes les branches industrielles sont suivies mensuellement dans le cadre de l'IPI alors que précédemment le suivi trimestriel de quelques branches conduisait à une estimation du mois courant de l'indice à hauteur de 23%. Le taux de couverture de l'ensemble de l'industrie est de 89,5%, en base 2000, contre 82,9% en base 1995 grâce également à cet effort poursuivi sur plusieurs années.

La mise en place à partir de 2003 d'un nouveau dispositif de suivi mensuel des productions, via des enquêtes directes, dans les domaines de la construction aéronautique (353A à C), de l'armement (296A) et de la construction navale (351A à 351E) sera achevée en 2005 par l'introduction d'un suivi dans le domaine de la construction navale militaire.

S'agissant du renforcement du partenariat Sessi-Scees/OPA, la charte qualité a été signée par tous les syndicats concernés.

Une première synthèse qualité fondée sur les données transmises par les syndicats dans le cadre de cette charte a été présentée au comité du label du Cnis en avril 2003, ainsi qu'à la formation Industrie, IAA et énergie du Cnis (2003). Pour l'essentiel, cette première synthèse, premier rapport qualité de facto, s'était appuyée sur les indicateurs généraux (qualitatifs) de la charte, même si de premiers éléments quantitatifs avaient déjà pu être fournis. Des recommandations avaient ainsi pu être formulées par le Cnis visant à améliorer la qualité des enquêtes de branche.

L'année 2004 verra le suivi de la qualité des enquêtes de branche entrer en régime de croisière, notamment au travers de la rédaction annuelle d'un rapport qualité. La plus grande disponibilité des indicateurs quantitatifs contribuera à un enrichissement du rapport annuel ; de plus, sur la base des travaux réalisés en 2003 (et validés par le comité du label), le rapport qualité sera enrichi d'un indicateur de synthèse, sorte de résumé de la qualité de chaque enquête de branche ; cet indicateur synthétique prend en compte la plupart des indicateurs élémentaires en leur affectant une pondération proportionnelle à leur impact sur la qualité globale. En outre, cet indicateur synthétique permet de situer la qualité de chaque enquête par rapport à une tendance centrale, permettant ainsi à chaque service en charge d'enquêtes de branche de mieux situer les améliorations à accomplir.

Concernant le règlement européen Prodcum (suivi détaillé des productions), les efforts devront se poursuivre en 2005 pour tenir, sur l'ensemble des séries à transmettre, les délais de fin juin n+1 pour les productions commercialisées de l'année n. Si pour la plupart des séries suivies par le Sessi ou sous tutelle rénovée (Mécastat, équipementiers automobiles et textile), l'échéance de fin juin tend à devenir la règle, les séries suivies en enquête sous tutelle non rénovée ne sont transmises qu'en septembre.

Dans le cadre de la simplification du règlement Prodcum, Eurostat a proposé de passer en suivi annuel plusieurs séries aujourd'hui observées trimestriellement (textile-habillement notamment) ; la France soutient cette mesure de simplification.

Enfin, souhaitant améliorer sensiblement la qualité des données Prodcum, Eurostat a engagé en 2004 une opération «1000 principaux produits» visant à améliorer sensiblement la qualité des données relatives aux 1000 principaux produits au niveau européen ; la France s'est totalement inscrite dans cette démarche en améliorant ainsi la qualité d'un certain nombre de séries.

Concernant la transposition en droit français d'une éventuelle directive sur l'énergie, l'avenir apparaît toujours incertain ; toutefois une modification de la fiscalité en ce domaine pourrait entraîner une adaptation du questionnaire EACEI, visant le cas échéant à substituer une information administrative à une collecte statistique. Par ailleurs, le réexamen du champ de l'EACEI opéré en 2003, visant notamment à s'assurer que tous les établissements industriels sont bien interrogés, quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise, permettra dès 2004 un meilleur suivi des consommations d'énergie dans l'industrie (un examen analogue aura été fait pour l'enquête Antipol, cf. ci-dessous). En outre, de premières améliorations méthodologiques apportées en 2003 à la production des résultats de l'EACEI ont encore été amplifiées en 2004 (redressements d'estimateurs par post-stratification ou calage sur marge) ; parallèlement seront diffusées en 2004 des évolutions de consommation d'énergie «toutes choses égales d'ailleurs», permettant de mieux suivre les efforts faits pour rendre les processus de production plus économes en énergie.

L'Enquête sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) aura en 2005 un complément couvrant les dépenses courantes pour protéger l'environnement, conformément aux obligations européennes. De premières réflexions seront conduites en 2005 visant à analyser la faisabilité d'une évolution du questionnaire Antipol pour prendre en compte au moins une partie du suivi biennal de la production de déchets, conformément au nouveau règlement européen (règlement CE 2150/2002 du 9/12/02). Le premier suivi statistique devrait concerner en 2007 l'exercice 2006. De même, et en prévision de la fin de la période dérogatoire obtenue par la France quant à une transmission de données d'investissements anti-pollution sans troncature aux seules unités de plus de 20 salariés, une nouvelle stratégie d'observation fera l'objet d'études en 2005.

En 2004, outre le premier 4 pages donnant les principaux résultats de l'enquête sur les relations entre entreprises, d'autres 4 pages, plus spécialisés, seront réalisés. La richesse des données recueillies dans le cadre de cette enquête devrait donner lieu à des études plus approfondies, y compris au cours de l'année 2005.

Fin 2004/début 2005, sera lancée une nouvelle enquête thématique portant sur les moyens et modes de gestion de l'immatériel (innovation, recherche et développement, propriété intellectuelle-marques, brevets-, publicité, marketing et Knowledge Management). Elle sera réalisée en commun avec d'autres services statistiques (Insee, Ses, Scees, ministère chargé de la recherche) ; elle portera sur presque tout le champ de l'économie marchande. S'agissant des filiales de groupe, l'enquête visera à observer directement les unités «groupes» plutôt que leurs filiales, les stratégies et les financements de ces dépenses immatérielles relevant généralement du niveau groupe plutôt que du niveau filiale. Aussi, afin d'adapter au mieux la stratégie de collecte, une pré-enquête sera faite en direction des groupes (automne 2004) pour déterminer, en leur sein, les correspondants les plus appropriés pour renseigner tout ou partie du questionnaire. La réalisation de cette enquête devrait ainsi permettre également de progresser sensiblement dans la connaissance des groupes eux-mêmes. Les premiers résultats de cette enquête devraient être disponibles fin 2005.

Fin 2005, sera lancée l'enquête CIS4 sur l'innovation au plan européen ; suite des trois exercices précédents, cette enquête sera sans doute la dernière avant la mise en place d'un nouveau suivi dans le cadre du futur règlement européen en ce domaine (son adoption est probable en mai 2004). Dans ce nouveau cadre réglementaire, le suivi deviendra biennal (au lieu de quadriennal), avec toutefois une alternance de suivi léger et de suivi plus lourd (comparable aux exercices CIS actuels).

La déréglementation de l'énergie devrait également avoir un impact sur les enquêtes de production sur l'électricité et le gaz, à étudier en collaboration avec l'Observatoire de l'énergie.

Depuis 2003, des enquêtes de branche ont remplacé le dispositif d'observation propre au traité CECA. A cette occasion, un allègement très sensible du dispositif d'observation a été réalisé, tout en donnant satisfaction aux principales demandes d'information des professionnels du secteur.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Après la mise en production fin 2004 des principales fonctionnalités des deux projets majeurs du Sessi que sont les projets Ful4 (répertoire des unités gérées au Sessi) et EB4 (logiciel de traitement des enquêtes de branche, y compris la réalisation des questionnaires), c'est au début 2005 que la mise en production de ces projets sera vraiment effective.

La mise en œuvre de la charte qualité relative aux enquêtes de branche, directes ou réalisées en partenariat avec les OPA, a commencé en 2002 et sera véritablement entrée en régime de croisière en 2004, après les premières informations collectées et traitées en 2003 (indicateurs qualitatifs et quantitatifs) ; un système de collecte des informations relatives à la qualité en provenance des OPA a été mis en place dès fin 2002, ayant permis qu'une première synthèse, intégrant les données analogues relatives aux enquêtes directes, fût présentée à la formation «Industrie, Industries agroalimentaires et Energie» du Cnis en 2003, après un premier examen par le comité du label du Cnis en avril 2003. A partir de 2004, un rapport régulier sur la qualité de ces enquêtes de branche (taux de réponse dans les délais requis, procédures d'estimation utilisées, champs couverts, etc.), qu'il s'agisse des enquêtes directes ou déléguées, est réalisé et remis à la formation Industrie du Cnis. Sa discussion n'est toutefois prévue que tous les deux ans. A cette occasion, des reprises par l'administration d'enquêtes déléguées pourront avoir lieu, s'il apparaissait que la qualité de certaines d'entre elles demeurerait trop éloignée des objectifs visés en ce domaine. Le rapport 2004 sera sensiblement enrichi, d'une part car il intégrera un nombre sensiblement plus grand d'indicateurs quantitatifs, d'autre part parce qu'il contiendra un indicateur de synthèse, permettant de situer la qualité de chaque enquête par rapport à un état moyen. En outre, cet indicateur synthétique permettra de fixer des objectifs clairs et quantifiables d'amélioration d'enquêtes dont la qualité aurait été jugée trop mauvaise.

Les travaux liés à la révision internationale des nomenclatures (échéances janvier 2003 et 2007), particulièrement denses depuis l'année 2001, auront connu au cours du premier semestre 2004 un important développement ; dans le cadre du rôle qui lui a été confié dans ce dossier, le Sessi s'est en effet donné les moyens de dresser, avec ses principaux partenaires (organisations professionnelles, services de l'administration), les propositions d'évolution de ces nomenclatures, qui seront défendues ensuite au plan européen (Eurostat) par l'Insee. Un dossier a été ainsi constitué pour chaque division de la Naf, servant de base de discussion avec les partenaires précédents dans un cycle de réunions qui se seront tenues au cours du 2^{ème} trimestre 2004. A cette occasion, aura été examiné attentivement l'intérêt de ne plus gérer une déclinaison française de la nomenclature européenne, toujours handicapante pour l'activité internationale des entreprises. Cet examen aura été fait en visant à faire prendre en compte dans la nomenclature européenne les spécificités françaises les plus importantes.

L'année 2005 sera consacrée aux nomenclatures de produits et aux notes explicatives de la Nace (NAF).

Mais l'année 2005 sera principalement marquée par la poursuite de travaux méthodologiques engagés dès 2002 et devant permettre l'amélioration progressive de la qualité des enquêtes de base ou la diminution de la charge de réponse des entreprises ; en outre ces travaux se placent dans le cadre des évolutions souhaitées du système statistique d'entreprise (particulièrement de sa composante structurelle), telles que mentionnées dans le programme à moyen-terme 2004-2008 du Sessi :

- unités statistiques,
- groupes,
- sources administratives (données fiscales, DADS),
- complémentarité EAE/enquêtes de branches,
- traitements EAE,
- échantillonnage,
- amélioration du champ des différentes enquêtes industrielles.

Unités statistiques : suite aux difficultés de plus en plus grandes à suivre correctement l'activité de grandes entités économiques éclatées en plusieurs unités légales et ayant une forte activité internationale, l'expérimentation démarrée en 2002, en collaboration avec l'Insee, se poursuivra en 2005 sur la base des premières conclusions tirées en 2004 d'au moins trois expérimentations (Peugeot, Renault et Aventis) ; l'enjeu de cette expérimentation est de juger de la possibilité de délimiter à un coût raisonnable, dans une opération de profilage de groupes, des périmètres (unités) économiquement plus significatifs que les unités légales habituelles. En outre de telles unités seraient plus en adéquation avec l'unité entreprise telle que définie dans le règlement européen sur les unités statistiques. Les premières expériences sont prometteuses quant à la compréhension par les groupes eux-mêmes de la démarche et surtout quant à l'amélioration de la signification des statistiques sectorielles.

Groupes : les travaux d'amélioration du repérage et du suivi des groupes seront poursuivis en collaboration avec l'Insee (fichier LIFI) notamment afin d'utiliser plus systématiquement l'appartenance à un groupe et les caractéristiques de celui-ci comme variables de ventilation des résultats des enquêtes d'entreprises. En outre, au-delà des réflexions quant à la nécessité et à la possibilité d'élaborer certaines statistiques (R&D, investissements à l'étranger notamment) en «secteurs» de groupes, c'est-à-dire avec le groupe comme unité d'observation (statistique) en lieu et place de l'unité entreprise, la première enquête interrogeant les groupes eux-mêmes sur leurs moyens et modes de gestion de l'immatériel devrait apporter beaucoup d'éléments objectifs permettant de mieux juger de l'intérêt et de la faisabilité d'une telle démarche.

Sources administratives : s'agissant des données fiscales, il s'agira, en 2005, de poursuivre les travaux entamés principalement en 2003 et 2004 visant dans un premier temps à améliorer l'estimation des non-réponses par l'utilisation des données fiscales de l'année précédente, et dans un deuxième temps à substituer les données fiscales à leur équivalent dans l'EAE ; cette deuxième étape dépendra des délais de mise à disposition des services enquêteurs, par la DGI ou l'Insee, des données fiscales ; ces travaux seront mis à profit pour préparer l'intégration des petites entreprises (de 10 à 19 salariés) dans le champ des statistiques structurelles industrielles, notamment dans les secteurs où leur poids est significatif. Ces approfondissements méthodologiques seront conduits dans le cadre des orientations retenues pour le prochain exercice de moyen-terme du Cnis (2004-2008). Parallèlement, seront poursuivies en 2005 des études à partir des sources fiscales notamment sur le financement et les performances des entreprises ; par ailleurs, l'utilisation des DADS, engagée depuis 2002, sera amplifiée que ce soit dans le cadre de la régionalisation de l'EAE-I ou dans un cadre d'études (analyses sur les rémunérations, les qualifications et la structure par âge des emplois dans l'industrie, liens avec les performances économiques, à la demande notamment du ministère de l'industrie).

Complémentarité EAE/enquêtes de branches : la nécessité d'améliorer la qualité de l'Indice de la production industrielle conduit, notamment dans le cadre des projets de refonte Ful4 et EB4, à réfléchir, en collaboration avec l'Insee, à une liaison plus forte entre l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branches, aux fins de réduction des écarts actuellement observés entre les évolutions déduites des enquêtes de branche et celles à partir de l'EAE. D'autre part, conformément au vœu émis par la formation Industrie du Cnis (printemps 2002), et selon les conclusions de la mission confiée en septembre 2003 (attendues courant 2004) à l'Inspection générale de l'Insee, de premiers travaux pourront être entrepris devant permettre une meilleure appréhension des aspects de marché à partir des informations actuellement disponibles, principalement douanières et de production.

Traitements EAE : dans le cadre de l'étude de la qualité de l'EAE (mesure et propositions d'améliorations), seront poursuivis en 2005 des travaux qui ont été engagés en 2003, devant évaluer le rapport coûts avantages de l'introduction de certains traitements (macro-contrôles notamment) ou d'un meilleur «réglage» de procédures actuelles ; un rapport qualité, sur le modèle établi par l'Insee, initialement prévu pour 2003, sera finalement élaboré en 2004 ou 2005.

Echantillonnage : seront poursuivis en 2005 les travaux engagés en 2003 visant à juger de l'opportunité, au regard de la qualité et de la satisfaction des besoins des utilisateurs, d'enquêter par sondage (et non plus exhaustivement) les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés dans le cadre de l'EAE. Un premier rapport a été établi sur cet aspect en juillet 2003.

Amélioration du champ des différentes enquêtes industrielles : il s'agira principalement de compléter les travaux démarrés en 2003 visant à ce que le champ des enquêtes établissements (EACEI et Antipol) soit bien l'ensemble des établissements industriels quel que soit le secteur d'activité de leur entreprise.

3. Opérations répétitives

L'Enquête annuelle d'entreprise qui a été représentée au comité du label début 2002 sera lancée, en 2005 sur l'exercice 2004, avec un questionnement inchangé par rapport à celui de 2004. Les modifications, initialement envisagées pour une mise en œuvre en 2003 (sur l'exercice 2002) ont été finalement reportées d'un an (2004) suite à l'importance des travaux induits par le toilettage de la nomenclature NAF de janvier 2003 (notamment nouvelle frontière industrie-construction).

Les modifications de 2004 ont consisté en un meilleur suivi des dépenses des entreprises relatives à la propriété industrielle (sur la base des conclusions des investigations précédentes) ainsi qu'en une introduction de quelques variables permettant une observation régulière de l'état de la diffusion et du rôle des TIC (technologies de l'information et de la communication) ; une telle introduction permettra d'éviter la mise en place d'une enquête ad hoc afin de répondre aux nouvelles exigences européennes en ce domaine.

L'enquête Antipol 2005 (sur 2004) comportera le suivi des dépenses courantes ; il s'agira donc d'un questionnaire plus lourd.

Les enquêtes de branche (mensuelles, trimestrielles, annuelles) seront reconduites avec les principales modifications signalées au § 2.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le cadre du suivi de la qualité des enquêtes de branche au travers de l'application de la charte qualité, l'examen régulier de celles-ci prendra notamment en compte la maîtrise, dans toute la mesure du possible, de la charge statistique dans le contexte des obligations liées au développement de la politique économique européenne et des demandes formulées par les professionnels.

Par ailleurs, le Sessi continuera son action pour alléger la charge statistique des entreprises, selon les orientations du Cnis, et particulièrement celles de l'exercice moyen-terme 2004/2008.

L'accès aux fichiers des DADS et des sources fiscales permettra un développement notable, en 2003 et surtout en 2004-2005, des analyses et des études, notamment sur la qualification des emplois, sans alourdir la charge statistique des entreprises. Plus généralement l'ensemble des travaux engagés dans le cadre d'un plus grand recours aux sources administratives conduira à terme à un allègement sensible de la charge de réponse ; toutefois, l'ampleur de l'allègement dépendra de l'arbitrage qui sera fait vis-à-vis de la qualité désirée (précision, fiabilité, pertinence des données, délais de production des résultats, accessibilité des résultats, etc.).

L'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie (EACEI) porte depuis 2001 sur un échantillon d'établissements divisé par deux (7 500 établissements interrogés annuellement au lieu de 15 000 auparavant).

Egalement depuis 2002, le suivi détaillé des productions de pièces techniques en matière plastique est annuel au lieu de trimestriel (500 entreprises concernées) ; toutefois, à la demande des professionnels, le secteur de destination (automobile, autres secteurs) a été ajouté dans les questions posées dans l'enquête mensuelle de branche. Plus généralement, et conformément aux efforts de simplification et d'allègement engagés par Eurostat, les suivis trimestriels seront annualisés dans toute la mesure du possible, et notamment dans les branches du textile-habillement et de la chimie.

Le projet Ful4 de rénovation du répertoire des unités du Sessi (Ful - Fichier unique de lancement de l'ensemble des enquêtes du Sessi) répond également à cet objectif de maîtrise de la charge des entreprises, via la coordination et l'optimisation des échantillons des différentes enquêtes. La charge supportée par chaque entreprise sera dorénavant suivie (Ful4) dans le cadre d'un projet plus vaste, piloté par l'Insee, de mesure et de maîtrise de la charge statistique.

Les réflexions engagées quant à un recours au sondage, dans l'EAE, pour les entreprises de 20 à 50 (ou 100) salariés participent de cette même volonté d'allègement de la charge statistique.

A plus long terme, la mise en place de nouvelles unités «entreprises» suite à des opérations de profilage de grands groupes pourrait conduire à personnaliser et rationaliser l'ensemble des relations entre le système statistique public et les grandes entreprises, orientation susceptible de permettre une meilleure maîtrise, voire une réduction, de la charge statistique pesant sur ces grands groupes.

Enfin, dans la lignée de la mise en place en 2000 de la collecte par Internet des enquêtes mensuelles de branche du Sessi, ce dispositif a été étendu aux enquêtes trimestrielles et annuelles de branche en 2003. Par ailleurs, une première étude, visant à mieux cerner les attentes des entreprises en la matière ainsi que leurs motivations pour utiliser ce mode de réponse, a été réalisée en 2002, mettant en évidence le gain de temps qu'y trouvent la plupart des entreprises utilisant ce mode de collecte. Il est d'ailleurs significatif qu'environ 40% des entreprises enquêtées mensuellement ont opté pour ce mode de réponse et que plus de 20% des entreprises ayant répondu en 2004 à l'EAB 2003 en cours de collecte ont fait ce choix. C'est également le taux observé à l'enquête trimestrielle. Le nombre d'entreprises qui retiennent cette solution augmente assez régulièrement en réponse à la promotion que le Sessi fait de son site internet www.sessi.fr.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les premiers travaux méthodologiques préalables à l'estimation de comptes d'exploitation par établissement à partir de l'EAE et d'autres sources complémentaires (DADS par ex.) se poursuivront en 2005.

Malgré l'allègement sensible de l'Enquête annuelle sur les consommations d'énergie à partir de 2001, et suite à un aménagement de la stratégie annuelle de collecte, une certaine qualité des résultats régionaux sera maintenue (bien qu'en diminution par rapport aux années précédentes), conformément aux besoins exprimés par le comité des utilisateurs (comité de concertation). Toutefois, certaines données ne seront plus diffusées, leur niveau de fiabilité devenant trop faible. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de petites populations.

5.2. Aspects environnement

Dans le domaine de l'environnement, le Sessi conduit depuis 1991 une enquête annuelle sur les dépenses d'investissement des industriels pour protéger l'environnement. En 2002 a été adjoint un volet pluriannuel sur les dépenses courantes liées aux investissements réalisés pour protéger l'environnement. Celles-ci avaient fait l'objet d'une première mesure sur l'exercice 1995. Ce volet supplémentaire correspond à la demande européenne sur le sujet, qui devrait permettre d'obtenir, à terme, des données harmonisées dans ce domaine. La fréquence du suivi de ces dépenses courantes, au plan européen, sera de tous les 3 ans (dernière modification du règlement SBS). Le prochain recensement de ces dépenses courantes sera donc fait en 2005, sur l'exercice 2004. D'autre part, une étude aura été engagée dès 2004 quant à la possibilité d'intégrer à l'avenir dans cette enquête un volet «déchets» pour satisfaire au nouveau règlement européen en la matière.

5.3. Aspects européens

Pour répondre aux exigences du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles adopté mi 1998, la généralisation de questions sur les commandes dans les enquêtes de branche a été achevée en 2002, avec la collaboration des organisations professionnelles agréées (OPA). Par ailleurs, toujours en partenariat avec les OPA, le Sessi poursuivra en 2005 ses actions visant à améliorer la qualité et les délais des enquêtes de branche, afin de réduire ceux d'obtention de l'Indice de la production industrielle (IPI). Après s'être conformé au délai de 45 jours, un nouvel effort devra être fait pour parvenir à un délai de 40 jours à horizon 2005 (nouvelles exigences européennes). Pour y parvenir, l'Insee a décidé de procéder par ajustement progressif ; ainsi dès 2003, la plupart des séries mensuelles ont été publiées sous 42 jours, l'objectif de 40 jours étant visé dès 2004. Les efforts faits pour mieux satisfaire les exigences (délais et qualité) du règlement Prodcom devront être poursuivis. Les résultats sont fournis directement à Eurostat pour la confection du cédérom Europroms.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques structurelles, le Sessi transmet à l'Insee les données préliminaires (à fournir dans un délai de 10 mois) sur l'industrie (hors IAA). Il fournit aussi à l'Insee les données sur les consommations d'énergie et les investissements anti-pollution dans l'industrie (hors IAA) tirées des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) et sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol), à transmettre à Eurostat dans le cadre du même règlement.

Le Sessi continuera également à participer aux travaux menés dans le cadre d'Eurostat autour des statistiques structurelles, de Prodcorn, de la rénovation des nomenclatures, et dans les domaines de l'environnement, de l'innovation, de la mondialisation (données Fats) et des petites et moyennes entreprises. De même le Sessi participe activement, en tant que représentant de la France, au « lead groupe » installé par Eurostat devant proposer un cadre permettant la réalisation d'enquêtes thématiques européennes. Il joue également un rôle central dans l'élaboration et la coordination de la réponse de la France aux demandes d'enquêtes européennes sur certains thèmes spécifiques comme ceux relatifs à l'innovation ou aux TIC.

Les statistiques de l'innovation (enquêtes européennes CIS – Community European Survey) auront vraisemblablement un cadre européen dès la mi-2004 ; leur fréquence deviendra alors bisannuelle, avec toutefois une version allégée qui alternera avec une version plus lourde, semblable pour l'essentiel aux quatre premiers exercices de l'enquête CIS.

Enfin, le Sessi continuera d'introduire plus systématiquement la dimension européenne dans ses produits de diffusion : études, publications, cédérom, données disponibles sur l'Internet et en interne sur les Intranets du ministère.

6. Liste des publications

Le Sessi a pour mission de porter les statistiques et les études qu'il produit à la connaissance des utilisateurs, tant internes qu'externes, grâce à des outils et des produits standard d'information. Il édite des publications et des cédéroms. Il diffuse des informations sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie.

La réalisation des publications sur support papier reste un axe central de la politique de diffusion du Sessi ("4 pages", "Chiffres clés analyse", "Chiffres clés référence", etc.).

La diffusion des données est aussi largement tournée vers les produits sur support électronique. Le Sessi déjà producteur ou coproducteur de trois cédéroms (Sessi Entreprises, Sessi Régions, Europroms) a réalisé en 2003 un nouveau cédérom présentant les chiffres clés de l'industrie française. Il développe également un nouveau cédérom consacré aux technologies de l'information et de la communication.

L'orientation vers l'Internet continuera à s'affirmer. La plupart des produits actuellement disponibles sur Internet ne représentent qu'une partie des publications disponibles sur support papier. L'objectif est désormais de s'affranchir au maximum de la logique papier et de concevoir des produits spécifiques à l'Internet. Parallèlement le Sessi participera aux réflexions impulsées par l'Insee sur la diffusion payante sur le web et l'élaboration de portails statistiques généraux (c'est-à-dire indépendants du découpage administratif des ministères).

En 2003 (réalisé)

a) 4 pages

- Trois "notes de conjoncture trimestrielle"
- 1990-2000 : une décennie de consolidation pour l'industrie française (n°171)
- L'internet avance : les jeunes poussent (n°172)
- L'industrie irlandaise : une intégration réussie au sein de l'Union européenne (n°173)
- L'industrie pharmaceutique : sur les chemins difficiles de l'internationalisation (n°174)
- La sous-traitance industrielle en 2001 : en hausse malgré une croissance en repli (n°175)
- Le caoutchouc industriel : la face cachée des élastomères (n°176)
- Les jeunes dans l'industrie : une relève à confirmer (n°177)
- La production industrielle au ralenti (n°178)

- 2002 : une année difficile pour l'industrie (n°179)
- Les dépenses informatiques des entreprises industrielles (n°180)
- La filière automobile française en Europe (n°181)
- Le rachat des start up : l'exemple des Etats-Unis (n°182)
- Le rapport CPCI 2003 (n°183)
- Les technologies de l'information et de la communication (n°184)
- Le commerce électronique dans l'industrie (n°185)

b) Chiffres clés Analyse

- La chaîne de l'équipement automobile
- Les subventions à la recherche-développement
- L'industrie dans les régions
- La consommation engagée
- L'industrie française

c) Chiffres clés Référence

- La situation de l'industrie : les résultats détaillés (3 tomes)
- Les échanges intragroupe dans la mondialisation industrielle
- Les consommations d'énergie dans l'industrie
- Les investissements pour protéger l'environnement

d) Hors collection

- L'industrie en 2002/2003 (rapport CPCI)

e) Collection "en bref "

- L'industrie dans les régions en quelques chiffres
- L'industrie en quelques chiffres

f) "Production industrielle " (hors série)

- La parachimie
- La carrosserie industrielle
- Les matériaux de construction
- Le secteur des technologies de l'information et de la communication
- L'industrie de l'équipement automobile
- La sous-traitance industrielle
- Les technologies de l'information et de la communication

g) Cédéroms

- Sessi entreprises
- Sessi régions
- Les chiffres clés de l'industrie française

h) La diffusion sur l'Internet

Le Sessi diffuse sur le site Internet du Ministère délégué à l'industrie, plusieurs publications importantes :

- le catalogue rénové des publications
- les "4 pages" rédigés depuis 1995
- les publications de la collection « en bref »
- la partie sectorielle du « chiffres clés » « l'industrie française »
- les premiers résultats de l'enquête annuelle d'entreprise
- une sélection des résultats définitifs de l'enquête annuelle d'entreprise
- l'analyse mensuelle de conjoncture industrielle diffusée dans la revue "Industrie"
- le BMSI
- les notes de conjoncture trimestrielles
- les dossiers sectoriels du Sessi
- le rapport de la CPCI sur la situation de l'industrie

j) La diffusion sur les Intranets ministériels

Sur l'Intranet du ministère, dans "l'espace des directions", création de liens avec l'ensemble des produits de diffusion figurant sur le site Internet du ministère délégué à l'industrie : "industrie.gouv.fr".

Liste des publications et cédéroms envisagés en 2004**a) 4-pages**

- Trois « notes de conjoncture » trimestrielles

Thématiques internes**1^{er} semestre 2004**

- Les échanges au sein des groupes industriels internationaux (n°186)
- Les Français et les produits innovants (n°187)
- La production industrielle en 2002
- L'investissement des PMI
- Plasturgie en Europe
- L'imprimerie
- Les femmes et l'industrie
- Les relations entre entreprises : cadrage général
- Implantations étrangères, groupes et performances
- Tic et qualité (Squalpi)
- les Français et l'internet à haut débit à partir de l'enquête CSA
- La sous-traitance (évaluation quantitative)
- L'impact des groupes industriels internationaux sur les échanges extérieurs
- Les Tic dans l'ensemble des entreprises (industrie et services)
- Les relations de sous-traitance dans la fonction de production (enquête ERIE)
- Les consommations d'énergie

3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2004

- Premiers résultats de l'EAE 2002
- Services industriels du travail des métaux en Europe
- Le Rapport CPCI 2004
- Brevets : recours et dépenses de dépôt et maintien (éventuel)
- Les relations entre entreprises pour l'innovation (enquête ERIE) (éventuel)
- Les relations des grandes entreprises (enquête ERIE)
- Chimie de base
- Innovation et contraintes financières (éventuel)
- Echanges avec l'étranger en matière de Recherche-développement (éventuel)
- L'innovation dans les biens de consommation (SIMAP-ALGOE)

b) Chiffres clés analyse

- L'imprimerie de labeur

L'industrie française

c) Chiffres clés référence

- Les technologies de l'information et de la communication
- L'innovation
- La situation de l'industrie : les premiers résultats de l'EAE 2003
- La situation de l'industrie : résultats détaillés de l'EAE 2003 (3 tomes)
- Les consommations d'énergie dans l'industrie en 2003
- L'implantation étrangère dans l'industrie en 2000 et 2001
- Les relations interentreprises dans l'industrie en 2003 (éventuel)
- Les dépenses de fonctionnement antipollution en 2001
- Les dépenses d'investissement antipollution en 2002

d) Production industrielle (hors série)

- La plasturgie
- Le bois en chiffres
- Les façonniers de l'habillement
- Parfumerie et cosmétique
- La sous-traitance
- L'emballage

e) Collection « En bref »

- Les régions en quelques chiffres
- L'industrie en quelques chiffres

f) Hors collection

- L'état de l'industrie (rapport CPCI)

g) Cédéroms

- Sessi entreprises
- Sessi régions

7. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	Sessi		Permanent
Enquêtes de branches, mensuelles, trimestrielles, annuelles (IPI, Icom, Prodcum)	Sessi		Permanent
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	Sessi		Permanent
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)	Sessi		Permanent, tous les trois ans investigation sur les dépenses courantes
Enquêtes thématiques	Sessi		A priori à un rythme annuel, en coordination avec les autres services enquêteurs et dans un cadre européen ; les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité 2004-2005 : moyens et modes de gestion de l'immatériel 2005 : CIS4 (Community Innovation Survey)
Travaux sur le devenir de l'EAE : - échantillonnage dans l'EAE - stratégie « petites entreprises » - données administratives en substitution aux données statistiques	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004
Elaboration d'une stratégie permettant une plus grande complémentarité EAE/enquêtes de branches (ventilation du chiffre d'affaires)	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Travaux en lien avec les groupes d'entreprises : - ventilation des statistiques d'entreprises selon la variable groupe - observation de quelques variables directement au niveau groupe - profilages de quelques groupes pour redéfinir des unités entreprises - mise à disposition de statistiques nouvelles et régulières sur la mondialisation de l'économie - travaux préparatoires à la constitution d'un répertoire de groupes	Sessi		En continu, en étroite collaboration avec l'Insee, premières données disponibles en 2004-2005 Enquête immatériel en 2004-2005
Suivi de la démarche qualité pour les enquêtes de production	Sessi		En continu, rapports annuels et comptes rendus réguliers au comité du label du Cnis ; en 2004, seul un rapport sera établi (non présenté au comité du label) en 2005, présentation du rapport annuel au comité du label
Refonte du répertoire Ful (projet Ful4)	Sessi		Première mise en production au début 2005
Refonte des logiciels de traitement et de diffusion des enquêtes de production (projets EB4, Visas-EB, Adopa et StatEB)	Sessi		Premières mises en production au début 2005
Mise en fonction d'un serveur de nomenclatures (projet nomenclatures)	Sessi		Premières fonctionnalités disponibles au début 2005
Régionalisation des EAE	Sessi		En continu, rapport d'étape publié en 2003
Révision des nomenclatures (échéance 2007)	Sessi		En continu ; élaboration des propositions sur le champ industrie en juin 2004.

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'énergie et des matières premières

. Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire de l'Énergie réalise les enquêtes statistiques suivantes :

- l'enquête sur les prix du gaz et de l'électricité auprès des consommateurs finaux professionnels. Cette enquête est exécutée dans le cadre de la loi n° 93-914 du 19 juillet 1993 portant transposition de la directive du Conseil (CEE) n° 90-977 du 29 juin 1990 instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Les modalités d'application de la loi ont été définies par le décret n° 94-804 du 13 septembre 1994.
- l'enquête annuelle de branche sur les productions d'électricité (NAF 40.1A). Cette enquête permet entre autres de répondre à divers questionnaires internationaux, dont ceux de l'AIE et d'Eurostat, qui se présentent sous forme de bilans emploi ressource de l'électricité et des autres combustibles, avec un éclairage particulier donné à la production d'électricité (et de chaleur pour la cogénération) à partir de combustibles. Cette enquête est la seule à interroger les petits producteurs, capables de fournir une puissance d'appoint non négligeable. Elle est essentielle à l'évaluation de la sécurité d'approvisionnement électrique de la France dont les pouvoirs publics souhaitent disposer périodiquement afin d'éviter les pannes généralisées connues par certains pays en 2003.
- l'enquête annuelle de branche sur la « Statistique de l'industrie gazière » (NAF 40.2A et 40.2C). Dans son domaine, cette enquête a les mêmes finalités que celle sur l'électricité précitée.

Par ailleurs, l'introduction de la nouvelle NAF 2003 et surtout la nouvelle loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie bouleversent profondément le secteur de l'électricité et du gaz ; ceci crée des besoins supplémentaires en matière d'indicateurs d'ouverture des marchés et nécessite des adaptations majeures pour l'observation des prix.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Adaptation du questionnaire « production d'électricité » au développement de la cogénération et au besoin de mieux en connaître les caractéristiques (art. 10 de la directive européenne 2004/8 du 11 février 2004).

3. Opérations répétitives

La collecte des prix du gaz et de l'électricité auprès des consommateurs finaux professionnels sera effectuée au 1er janvier et au 1er juillet de l'année. La répartition des consommateurs et des volumes par catégorie de consommateurs sera collectée en 2005 (ces données sont observées tous les deux ans).

La collecte de l'enquête sur la production d'électricité est assurée en coopération avec les DDE, qui retournent une partie des questionnaires remplis à l'OE (certains électriciens préfèrent répondre directement à l'OE).

La collecte de l'enquête sur la « Statistique gazière » est assurée directement par l'OE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

5. Aspects particuliers du programme 2005

Néant.

Il est néanmoins rappelé que les enquêtes gaz et électricité permettent d'établir des statistiques régionales utiles aux nouveaux schémas de services collectifs de l'énergie ainsi que des statistiques nationales d'émissions de gaz à effet de serre et de gaz polluants.

Par ailleurs, l'OE participe à plusieurs groupes de travail européens :

- « indicateurs d'efficacité énergétique » (Eurostat)
- « comité des statistiques de l'énergie » (Eurostat)
- task force « prix de l'électricité et du gaz » (Eurostat)
- « groupe des experts économistes de l'énergie » (DGTREN)

L'OE répond enfin à de nombreux autres questionnaires internationaux mensuels et annuels imposés par l'AIE (OCDE), l'ONU et Eurostat :

- indicateurs d'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz
- contribution indirecte au questionnaire statistique sur charte de l'énergie
- bilans mensuels pour plusieurs énergies, bilans annuels pour toutes

6. Liste des publications

Les résultats des enquêtes sur les prix sont publiés par l'OE chaque semestre, ainsi que, sous une autre forme, par EUROSTAT. Les publications d'EUROSTAT relatives au programme d'enquêtes de 2002 et 2003 sont à ce jour :

- « **Collection ES-4D** » :

- Prix de l'électricité 1990-2003, non compris les résultats de juillet 2003 (manuscrit 11/03),
- Prix du gaz 1990-2003, non compris les résultats de juillet 2003 (manuscrit 11/03).

- « **Statistiques en bref** » Energie et industrie

- n° 2003/5 : prix de l'électricité pour l'industrie au 1er janvier 2003, fin de rédaction le 31/5/03 ;
- n° 2003/7 : prix du gaz pour l'industrie au 1er janvier 2003, fin de rédaction le 31/5/03 ;
- n° 2003/22 : prix de l'électricité pour l'industrie au 1er juillet 2003, fin de rédaction le 30/01/04;
- n° 2003/20 : prix du gaz pour l'industrie au 1er juillet 2003, fin de rédaction le 30/01/04;

Les résultats de l'enquête sur la production d'électricité seront publiés dans la brochure « **Production-distribution de l'énergie électrique en France** », MINEFI/ DGEMP, en cours de préparation.

Ceux de l'enquête sur la « **Statistique de l'industrie gazière** » ont été publiés dans la brochure « **Statistiques de l'industrie gazière en France** », MINEFI/ DGEMP, janvier 2004.

Par ailleurs, d'autres enquêtes statistiques sont effectuées dans le domaine de l'énergie mais relèvent de divers services enquêteurs, dont le Sessi. Elles ne figurent donc pas dans le présent avant-projet de programme de l'Observatoire de l'énergie. Néanmoins, celui-ci attache une grande importance au maintien d'un appareil statistique efficace sur l'énergie en France, particulièrement du fait de la transposition en droit français des directives européennes sur le marché intérieur de l'électricité et sur celui du gaz, de l'engagement de la France au niveau européen à stabiliser ses émissions de CO2 entre 1990 et 2010, ainsi que, plus généralement, de la tendance croissante de la Commission à légiférer en s'appuyant sur des objectifs quantifiés.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

- Direction des affaires financières

. Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

1. Exposé de synthèse

Les actions statistiques du Scees menées en 2004 et celles proposées pour 2005 s'articulent autour des quatre grands axes structurant le programme à moyen terme 2004-2008 dans le domaine des IAA. Certaines opérations avancent toutefois moins rapidement qu'espéré initialement en raison notamment d'une réduction récente des moyens de la Sdsiaa.

L'amélioration de la qualité de la production statistique continuera de constituer un élément central dans les travaux menés en 2005 avec un axe majeur concernant les enquêtes de branche. Suite à la première évaluation de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche en avril 2003, une seconde évaluation sera présentée au Comité du Label du Cnis au premier semestre 2005. Il s'agira de faire le point sur la tenue des indicateurs et le suivi des recommandations formulées deux ans plus tôt : envoi des listes des unités enquêtées, systématisation de l'utilisation du numéro Siren, amélioration des méthodes de traitement des données et réduction des délais. Dans ce domaine, la poursuite des efforts accomplis par les organisations professionnelles et le Scees doivent permettre le respect de l'échéance de publication à 40 jours en 2005 de l'indice de la production industrielle. La transmission à Eurostat dans les délais prescrits de la plus grande partie des résultats des enquêtes annuelles de branche constituera également un objectif prioritaire de l'année 2005. L'amélioration des fichiers de lancement ainsi que le renforcement de la cohérence des résultats statistiques doivent bénéficier de la mise en œuvre de l'ensemble des fonctionnalités issues de la rénovation des applications de traitement des enquêtes de branche à compter de fin 2004. Les confrontations intersources mises en œuvre pour les enquêtes directes seront progressivement élargies aux enquêtes déléguées aux organisations professionnelles à compter de 2005 au lieu de 2004 comme escompté initialement.

La recherche d'une meilleure représentativité de l'indice de la production industrielle se poursuivra. Une procédure d'agrément en cours pour la confédération nationale du café doit permettre en 2004 la mise en place de nouvelles séries dans le domaine du café. Des investigations complémentaires seront également menées en 2005 dans d'autres domaines mal couverts.

La confection d'un rapport type en fin d'enquête, réalisé pour la première fois fin 2003 pour l'enquête annuelle d'entreprise (EAE 2001), sera systématisé lors des exercices suivants.

Une réflexion doit être engagée par le Scees en 2004 sur l'opportunité de la constitution au sein d'un grand groupe agroalimentaire d'unités statistiques plus pertinentes que les seules unités légales. Cette première étude pourrait être prolongée en 2005, selon les moyens disponibles, par une expérimentation de profilage en collaboration avec l'Insee.

La fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs s'appuiera en 2005 sur l'élargissement de l'offre statistique du Scees. L'étude, initiée fin 2003, sur la détermination d'un périmètre coopératif élargi associant coopératives et filiales à statut non coopératif débouchera sur des premiers résultats concernant le secteur des IAA. Ce travail devrait être étendu au secteur du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires en 2005. L'exploitation des données administratives se poursuivra pour les bénéficiaires industriels et commerciaux (Bic). En revanche l'étude des déclarations annuelles de données sociales sera retardée en raison de tensions accrues sur les effectifs du Scees.

Une expérimentation de collecte par internet initialement programmée courant 2004 ne pourra être engagée avant l'année 2005. Elle concernera dans une première étape une enquête mensuelle directe.

Afin de répondre au nouveau règlement sur les déchets dont la première année de constat porte sur 2004 et donc **d'adapter nos outils aux nouveaux règlements européens** le Scees contribuera à alimenter, en fonction des sources disponibles, un premier dispositif de recueil d'informations défini en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe. Il s'appuiera sur les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration.

En 2005, l'enquête sur les investissements destinés à protéger l'environnement sera élargie aux dépenses courantes conformément aux obligations européennes dans ce domaine et le seuil d'interrogation sera porté à 20 salariés au lieu de 100 actuellement.

La collaboration aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise intègre la participation du Scees aux enquêtes thématiques intersectorielles. Après celle programmée à l'automne 2003 sur les relations entre entreprises et dont l'exploitation doit se dérouler en 2004, le Scees envisage de participer aux phases de préparation et d'exploitation d'une enquête inter-services consacrée aux moyens et modes de gestion de l'immatériel qui devrait se dérouler en 2004-2005.

Le Scees participera également, en collaboration avec le Sessi, à la réédition de l'enquête communautaire sur l'innovation technologique dans l'industrie dont le lancement devrait intervenir fin 2005.

Cette activité transversale du Scees concerne également la collaboration à la réforme annoncée dans le cadre du moyen terme des enquêtes annuelles d'entreprise faisant une place plus large aux sources administratives et fiscales. Le Scees continuera également de participer aux travaux de révision 2007 des nomenclatures d'activité et de produits coordonnés par l'Insee.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Une **enquête inter-services** devrait être réalisée dans le **domaine de l'immatériel** en 2004-2005. Plus axée sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de cette enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Le Scees envisage de participer aux phases de préparation et d'exploitation de cette enquête.

La dernière **enquête sur l'innovation technologique** remonte à 2001 et portait sur les innovations de produits et de procédés de fabrication intervenus sur la période 1998-2000. Ce type d'enquête, coordonné au niveau européen, revêt un caractère régulier pluriannuel et fait l'objet d'un projet de règlement. Un renouvellement est prévu fin 2005, en collaboration avec le Sessi.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Un premier dispositif de recueil d'information, prenant en compte les recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration, devrait être mis en œuvre en 2005. Il pourrait s'appuyer, pour ce premier exercice, sur la mobilisation de sources d'information existantes, qu'elles soient de nature administrative ou professionnelle, ainsi que sur une possible enquête de l'Ademe concernant les déchets industriels banals. Parallèlement sera mise en place une réflexion méthodologique en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe sur les évolutions souhaitables de ce dispositif pour l'exercice suivant portant sur 2006.

La révision de **l'enquête annuelle sur les investissements des établissements industriels pour protéger l'environnement**, lancée pour la première fois en 1992, doit prendre en compte la mise en place par Eurostat d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles. Une adaptation du questionnaire doit être réalisée en concertation avec les utilisateurs et le Sessi afin d'intégrer les évolutions de la définition des variables. A compter de l'année de collecte 2005, la couverture du champ sera également étendue aux unités de 20 à 99 salariés par combinaison d'une révision du plan de sondage et d'une procédure d'estimation afin de limiter la charge pesant sur les établissements.

Le rebasement 2005 de l'indice des prix sur les consommations intermédiaires (IPCI) sera un rebasement « lourd » posant à la fois la question de la définition des séries et de la rénovation du système de collecte. Une réflexion préalable sera menée en 2005 en collaboration avec la division agriculture de l'Insee et le bureau d'analyse de la conjoncture du Scees afin, en particulier, de préciser les conditions de mise en œuvre d'une enquête préliminaire destinée, en 2006, à repérer les entreprises du nouvel échantillon et définir les pondérations élémentaires.

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

L'amélioration de la **qualité des enquêtes** continuera d'être en 2005 un axe de travail prioritaire. Les efforts en matière de renforcement de l'exhaustivité des fichiers de lancement, de réduction des délais, de cohérence des résultats, temporels ou intersources, seront poursuivis. Ils s'inscriront notamment dans le cadre de **la charte de qualité des enquêtes de branche dont une deuxième évaluation** doit être présentée devant le Comité du Label du Cnis au premier semestre 2005. Cette évaluation fera le point sur la tenue des indicateurs et le suivi des recommandations du Comité. Afin de faciliter le suivi des évolutions enregistrées, un indicateur de qualité synthétique sera calculé.

La poursuite des efforts accomplis par le Scees et les organisations professionnelles doivent permettre de satisfaire une publication à 40 jours de l'indice de la production industrielle en 2005 conformément aux accords intervenus entre Etats membres. Parallèlement, l'objectif d'une meilleure représentativité de cet indice sera poursuivi par la recherche de nouvelles séries dans des domaines mal couverts. Après l'intégration en 2004 de nouvelles séries dans le domaine du café, des investigations complémentaires seront menées dans d'autres secteurs en 2005.

Un travail particulier engagé en 2004 dans le domaine des enquêtes Prodcom pour résoudre le problème des données manquantes considérées comme prioritaires par Eurostat sera poursuivi en 2005.

Ces efforts bénéficieront du déploiement de l'ensemble des fonctionnalités de la base sectorielle Rébus ainsi que de l'application de stockage et de traitement des données individuelles et agrégées des enquêtes de branche Séries. En 2004, l'ensemble des fichiers de lancement des enquêtes de branche, directes et déléguées, ainsi que les enquêtes sur les consommations d'énergie et sur les investissements destinés à protéger l'environnement ont pu être constitués à partir de Rébus permettant ainsi d'assurer une meilleure cohérence avec l'enquête annuelle d'entreprise. L'articulation de cette base sectorielle d'entreprises et d'établissements avec le futur système de répertoires SIRENE3 et Oréade fera l'objet d'analyses particulières avec l'Insee. Le rapprochement des résultats statistiques entre enquêtes de branche et enquête annuelle d'entreprise réalisé grâce à l'application Séries sera consolidé en 2004 puis élargi progressivement à compter de 2005 aux résultats issus des enquêtes déléguées auprès des organisations professionnelles.

Une étude sur la détermination d'un **périmètre coopératif élargi** englobant les coopératives agricoles et l'ensemble de leurs filiales mobilisant les données des EAE, l'enquête « liaisons financières » de l'Insee ainsi que quelques informations externes a été entamée à titre exploratoire fin 2003 dans le cadre d'un groupe de travail au sein du Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole. En 2004 de premiers résultats devraient être produits sur le secteur des IAA. Ces travaux seront étendus au secteur du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires en 2005.

L'appariement entre l'enquête sur les liaisons financières et l'EAE sera renouvelé afin d'estimer comme chaque année le poids des groupes au sein des industries agricoles et alimentaires.

Une étude doit être initiée en 2004 dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise afin d'examiner **l'opportunité de mise en œuvre d'une démarche expérimentale de profilage** au sein d'un grand groupe agroalimentaire. Cette première étape pourrait être prolongée en 2005, selon les moyens disponibles, par une première expérimentation menée en collaboration avec l'Insee et visant à constituer au sein d'un grand groupe agroalimentaire des unités statistiques « entreprises » plus significatives d'un point de vue économique que les unités légales.

Le Scees suivra avec attention les recommandations de la mission d'inspection générale de l'Insee concernant la **connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché intérieur français** et veillera à s'y conformer au mieux dans la limite des moyens disponibles.

Le Scees continuera de participer aux travaux de révision 2007 des **nomenclatures d'activités et de produits** coordonnés par l'Insee. Il pourra être amené à réaliser ponctuellement quelques enquêtes « nomenclatures » légères et non obligatoires pour préciser le contenu de certains postes.

L'exploitation des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** sera repoussée faute de ressources suffisantes.

Une réflexion sur une **collecte des données d'enquêtes auprès des entreprises via internet** dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche doit être engagée en 2004. Elle devrait déboucher sur une expérimentation en 2005 pour une enquête mensuelle directe au lieu de 2004 comme escompté initialement.

En matière de **diffusion**, les principaux résultats de l'EAE et des enquêtes de branche sont accessibles sur le site Agreste. Une réflexion, coordonnée par la diffusion, sera menée afin d'améliorer l'offre concernant les IAA dans le cadre de la refonte de ce site programmée pour 2004-2005. Un cédérom contenant les résultats de l'EAE est diffusé depuis 1998. La collaboration en cours avec le Sessi devrait déboucher en 2005 sur l'intégration des données communes et sectorielles des IAA au Cédérom Sessi-entreprises. Des efforts particuliers sont également réalisés en matière de retours d'information personnalisés en ce qui concerne l'enquête sur les consommations d'énergie.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquête annuelle d'entreprise

Afin de faire face au mieux à une tension accrue sur les effectifs de gestionnaires, il doit être mis en place une gestion plus automatisée des petites entreprises de chaque secteur. Ces unités qui représentent environ un tiers de la population enquêtée ne dépassent pas un dixième du chiffre d'affaires et des effectifs de chaque secteur. Cette adaptation de l'organisation du travail doit permettre de consacrer davantage de temps au traitement des entreprises plus importantes et de tenir au mieux l'objectif prioritaire de respect des délais de sortie des résultats : résultats rapides sur quelques variables en juillet, résultats préliminaires demandés par le règlement sur les statistiques structurelles en octobre. On visera de nouveau la mise à disposition des résultats définitifs en fin d'année sachant que cet objectif a été atteint pour l'exploitation de l'enquête annuelle 2002 transmise fin 2003.

Le questionnaire de l'enquête sur l'exercice 2003 comporte quelques questions supplémentaires pour intégrer une mesure des charges en télécommunication.

L'architecture complexe de l'enquête annuelle d'entreprise représentera une charge de travail particulièrement importante dans le domaine de la maintenance informatique pour les exercices 2004 et 2005 en raison d'un changement prévu des versions du compilateur et du système de gestion de bases de données Oracle. Toutes les fonctionnalités prévues par le passage à la quatrième génération ne sont pas encore parfaitement opérationnelles. Le traitement coordonné des restructurations entre services enquêteurs (opération Citrus) fonctionne depuis l'année 2002. La chaîne de production des résultats rapides de juillet devrait être refondue en 2004. Le premier bilan qualité réalisé fin 2003 sera reconduit les années suivantes.

Le Scees participera aux réflexions coordonnées par l'Insee sur la réforme annoncée dans le cadre du moyen terme des enquêtes annuelles d'entreprise faisant une plus large place aux sources administratives et fiscales.

3.2 Enquêtes de branche (y compris Prodcom)

Certains ajustements sur les enquêtes déléguées aux organisations professionnelles agréées ne sont pas à exclure en lien avec la procédure de révision des visas et celle de toilettage des agréments qui doit se poursuivre en 2005.

3.3 Enquête annuelle sur les consommations d'énergie

Conformément au dispositif présenté au Comité du Label en 2000, ne seront interrogés en 2005 que les établissements gros consommateurs dans leur secteur d'activité, soit environ 1 100 unités. Il est prévu d'enquêter ces établissements avec un questionnaire légèrement modifié en 2005 ou 2006.

3.4 Travaux sur les données comptables issues des déclarations BIC

Les exploitations annuelles des données comptables issues des déclarations Bic sur le champ des petites entreprises en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise ont été publiées pour la première fois en 2003 pour le secteur des IAA. Ces travaux, reconduits en 2004, le seront également en 2005.

3.5 Enquête mensuelle sur les prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture

Cette enquête est réalisée par les services départementaux de statistique agricole auprès d'un échantillon d'environ 250 entreprises commercialisant des produits utilisés par les agriculteurs dans leur activité de production (semences et plants, engrais et amendements, pesticides, aliments des animaux,...). Elle est à la base de l'élaboration par l'Insee de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (Ipampa), pour sa partie biens et services courants. Des indices régionaux sont également calculés par le Scees, en appliquant des pondérations régionales aux indices élémentaires nationaux. La nouvelle base 2000 pour tous ces indices entre en vigueur début 2004.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Des simplifications de questionnaires continueront d'être recherchées avec les organisations professionnelles agréées suite à la procédure de révision des agréments poursuivie en 2005 ainsi que dans le cadre de l'attribution annuelle des visas.

L'exploitation des sources administratives (fichiers fiscaux Bic) permet d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie portera seulement sur les gros consommateurs en 2005 soit environ 1 100 établissements.

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic permet désormais aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

5.2. Aspects environnement

L'enquête annuelle sur les **dépenses des IAA et scieries pour protéger l'environnement** concerne les établissements de 100 salariés et plus. Ce seuil sera porté à 20 salariés à compter de l'année de collecte 2005 selon des modalités permettant de limiter la charge de réponse pesant sur les établissements. Pour l'enquête réalisée en 2005, le questionnement sera élargi aux dépenses courantes.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de collecte 2005, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Le Scees contribuera à alimenter, en fonction des sources disponibles, un premier dispositif de recueil d'informations défini en concertation avec l'Ifen, le Sessi et l'Ademe tenant compte des recommandations d'un rapport d'inspection Insee-Environnement en cours d'élaboration.

5.3. Aspects européens

La réglementation européenne encadrant la production statistique du Scees dans le domaine des IAA s'est enrichie en 2002 d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles concernant des nouvelles variables environnementales ainsi que d'un règlement concernant la fourniture de statistiques sur les déchets applicable à compter de l'année de référence 2004.

Concernant le règlement Prodcom, des résultats provisoires sur 2002 ont été adressés à Eurostat fin juin 2003 pour une grande partie des produits. L'objectif pour 2005 est de tenir à nouveau ce calendrier en complétant la liste des produits transmis lors de ce premier envoi par des produits jugés prioritaires par Eurostat, le respect du règlement d'une transmission exhaustive de résultats définitifs dès juin n+1 étant très difficile à tenir.

En matière de statistiques structurelles, les résultats préliminaires de l'EAE ont été envoyés à Eurostat fin octobre 2003 pour l'exercice 2002 conformément aux dispositions des textes en vigueur. Les données sur les consommations d'énergie et celles sur les investissements destinés à protéger l'environnement seront disponibles au printemps 2004 pour l'année 2002. En revanche les délais nécessaires à la validation des dépenses courantes de protection de l'environnement collectées sur 2001 ne permettra leur disponibilité qu'au premier semestre 2004.

Les efforts menés par les organisations professionnelles et le Scees dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche ont permis de respecter les délais de fourniture des résultats des enquêtes mensuelles pour une publication de l'indice de la production industrielle à 45 jours puis à 42 jours. De nouveaux efforts seront accomplis pour viser en 2004 une disponibilité 40 jours, ce délai devant être tenu en 2005 afin de respecter les engagements pris entre Etats membres et repris dans la réglementation.

L'harmonisation européenne porte également de plus en plus sur les enquêtes thématiques. Après les enquêtes sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et sur les relations entre entreprises réalisées en 2002 et 2003 qui concernaient plusieurs pays européens, l'enquête sur l'innovation technologique prévue pour 2005 sera réalisée dans un cadre communautaire, l'innovation faisant l'objet d'un projet de règlement.

Enfin, le Scees continue de participer au groupe de travail « Statistiques lait et produits laitiers » d'Eurostat. Les modalités d'application de la nouvelle Directive laitière 2003/107/CE devraient être connues pour 2005. La position française consiste à demander une décision reprenant le texte précédent en le complétant afin de satisfaire strictement aux éléments nouveaux de la Directive du 5 décembre 2003 sur le contenu en protéines des principaux produits laitiers et sur les quantités de lait de vache régionales produites par les exploitations, le choix des méthodes ou d'estimation étant à l'initiative du pays concerné ainsi que le précise la directive. Ces informations étaient déjà transmises par la France dans le cadre d'un gentleman's agreement.

6. Liste des publications

6.1 EAE 2002

- Résultats rapides IAA sur quelques variables : "Agreste primeur", n°132, juillet 2003.
- Résultats détaillés : IAA Résultats sectoriels et régionaux : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître mars 2004, publication accompagnée d'un cd-rom.
- Coopération agricole : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " à paraître, avril 2004.

6.2 EAE 2002 et fichiers fiscaux

- Exploitations forestières et scieries (Résultats EAE 2001, 2002 et fichiers fiscaux 2000 et 2001) : Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, mars 2004.
- IAA (Résultats EAE et fichiers fiscaux 2001) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" à paraître, avril 2004.

6.3. Enquête annuelle sur les consommations d'énergie 2003

- Résultats détaillés : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires " à paraître, décembre 2004.

6.4. Enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement 2001

- Agreste primeur n°135, septembre 2003

6.5. Enquête de production 2002

- Production des IAA en 2002 (yc Prodcom) : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires", à paraître mai 2004.
- Récolte de bois et production de sciages en 2002 : "Agreste Chiffres et données" à paraître, juin 2004.

6.6. Enquêtes laitières 2002

- Résultats mensuels Onilait-Scees : « Agreste Conjoncture lait et produits laitiers ».
- Collecte de lait bio en 2002 : « Agreste Primeur » n°136 octobre 2003.
- Résultats détaillés de l'enquête annuelle 2002 : "Agreste Chiffres et données agroalimentaires" n°120, février 2004.

6.7. Enquête sur les matières premières pour l'alimentation animale

- Agreste Primeur à paraître, octobre 2004
- Chiffres et données à paraître, décembre 2004

6.8. Enquêtes thématiques

- Enquête innovation 2001, Agreste primeur n°122, avril 2003
- Enquête sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication 2002, Agrestes primeurs n° 133 et 139, septembre 2003 et janvier 2004.

6.9. Publications de synthèse

- "Agreste Conjoncture bulletin mensuel" n°1 à 12 (mensuel).
- Supplément trimestriel conjoncture IAA de "Agreste Conjoncture note mensuelle"
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture, la forêt et les industries agro-alimentaires 2004.
- Agreste Graph-Agri régions 2003.
- Agreste Graph-Agri : l'agriculture dans l'Europe des Quinze 1999 (y. c. données IAA)
- Agreste Graph-Agri : la forêt et les industries du bois 2000.

7. Suivi des travaux prévus au programme moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "changements organisationnels et informatisation" (COI)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CEREQ - CEE	Fin 2006	Renouvellement.	Participation prévue en 2006
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Suivi des recommandations du rapport d'inspection Insee- Environnement
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	SCEES	Pluriannuelle - date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE	Préparation en 2005
Enquête "matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	SCEES	programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale	Enquête lancée en janvier 2004
Enquêtes thématiques	SESSI - SCEES - SES	A déterminer.	Selon actualité et demandes européennes.	Participation à l'enquête « modes et moyens de gestion de l'immatériel » en 2004-2005
Enquête "Innovation"	SESSI- SCEES	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	Participation à l'enquête CIS4 en 2005
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP- SESSI- SCEES	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	Demande de dérogation sectorielle pour les IAA en 2007 sur 2006

1 - Enquêtes obligatoires réalisées ou coordonnées par le Scees

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête	Enquête PRODCOM	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	H	non	Abattages d'animaux de boucherie
			H	non	Observation des prix des porcs charcutiers abattus
			A	oui	
15.1C	Production de viandes de volailles	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Volume des abattages et de la découpe
			T	non	
			A	oui	y.c. produits élaborés (p15.1E)
p15.1A p15.1C p15.1E p15.2Z p15.4A p15.4C	Sous-produits de l'Industrie des viandes de boucherie de volailles, du poisson, des huiles et corps gras	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Peaux, protéines, corps gras
p15.1E	Préparation industrielle de produits à base de viande	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Charcuterie
p15.1E p15.1A p15.2Z p15.8F	Préparation industrielle de produits à base de viande	Fédération française des Industries Charcutières (FIC)	A	oui	Charcuterie (sauf foie gras)
		Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Produits de palmipèdes gras appertisés
p15.1E p15.2Z, p15.3E p15.8M	Préparation de plats cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	non	Production de plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés appertisés
			A	oui	Plats préparés réfrigérés
p15.2Z	Industrie du Poisson Poissons et produits de la pêche préparés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Conserves d'escargots et d'achatines
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Poissons et produits de la pêche préparés
		CITPPM (ALESIAL)			
15.3A	Transformation et conservation de pommes de terre	Fédération Nationale des Transformateurs de pommes de terre	A	oui	Ventes de produits à base de pomme de terre
P15.3A P15.3E	Légumes non cuisinés	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Ventes de légumes surgelés
15.3C p15.9T	Préparation de jus de fruits et de légumes	Union Nationale des Producteurs et distributeurs de jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de jus de fruits en quantité physique
			A	oui	Jus de fruits (y.c. concentrés)
15.3A 15.3E 15.1E 15.2Z 15.3F 15.8R	Transformation et conservation de légumes	Chambre Syndicale Nationale des Industries de la Conserve Fédération Nationale des Conserveries Coopératives et SICA	A	oui	Tous légumes appertisés y.c. champignons de couche et tomate
			A	non	Production de produits déshydratés et lyophilisés
			A	oui	Tous légumes déshydratés et lyophilisés

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
15.4A 15.4C p15.6D	Fabrication d'huiles et graisses brutes Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Fédération Nationale des Huileries Métropolitaines et Industries Dérivées (FEDHUIL)	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les graines, les huiles brutes et raffinées, les tourteaux
		Syndicat Général des Fabricants d'Huile et de Tourteaux de France	A	oui	y.c. huile de maïs raffinée
15.4E	Fabrication de margarine	Chambre Syndicale de la Margarinerie et des Industries des Corps Gras Alimentaires	M	non	Bilan « entrées-sorties » pour les matières premières et les produits finis
			A	oui	
15.5A à 15.5D	Fabrication de lait liquide et de produits frais Fabrication de beurre Fabrication de fromages Fabrication d'autres produits laitiers	Onilait	M	non	Collecte de lait (NAF P51.3G) et fabrication de produits laitiers
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	
		Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt et Scees	M	Non	Collecte et livraisons de lait, prix du lait à la production
15.5F	Fabrication de glaces et sorbets	Syndicat des Fabricants Industriels de Glaces, Sorbets et Crèmes Glacées	A	Oui	Crèmes glacées, glaces, sorbets et desserts glacés
15.6A et 15.6B	Meunerie Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	A	Oui	
p 15.6B	Autres activités de travail des grains	L'ALLIANCE 7	T	Oui	Ventes et chiffre d'affaires des céréales soufflées
15.6D	Fabrication de produits amylacés	Union des Syndicats des Industries des produits amylacés et de leurs dérivés (USIPA)	M	Non	y.c. huile de maïs brute
			S	Oui	
		L'ALLIANCE 7	M	Oui	Tapioca
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Syndicat National des Industriels de la Nutrition Animale (SNIA) Fédération Nationale des Coopératives de Production et d'Alimentation Animales (SYNCOPAC)	M	Non	Etablissements produisant + de 5 000 tonnes par an
			A	Oui	
			A	Non	Etablissements produisant - de 5 000 tonnes par an
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	Non	
p15.6D p 15.7A p 15.8H		Syndicat National des Déshydrateurs de France	A	Oui	Luzerne, maïs et pulpes de betteraves déshydratés
15.8A p 15.8F	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	Oui	
15.8F p 15.3A	Biscoterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	L'ALLIANCE 7	M, T, A	Oui	Enquête infra-annuelle pour les grandes entreprises
			A	Oui	Ventes en valeur
p 15.8F p 15.8K p 15.8T p 15.8V	cf. ces NAF	L'ALLIANCE 7	A	Non	Matières premières, conditionnement et énergie

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
p 15.8H	Fabrication de sucre	Chambre Syndicale des Raffineurs et Conditionneurs de Sucre de France	M	Non	Sucre en morceaux
		Syndicat des Fabricants de Sucre de l'île de la Réunion	M C	Non Non	Sucre roux
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	Oui	
15.8K	Chocolaterie, confiserie	L'ALLIANCE 7	T A	Oui oui	Données en valeur
15.8M	Fabrication de pâtes alimentaires	Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France	M A	non oui	y.c. couscous non préparés
15.8P	Transformation du thé et du café	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees) STEPI	A	oui	
p 15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements Transformation et conservation de légumes	Fédération des Industries Condimentaires de France	A	oui	Moutarde, condiments, sauces préparées, fruits et légumes condimentaires
p 15.8R p15.3E	Fabrication de condiments et assaisonnements	Syndicat National des Fabricants de Vinaigres	A	oui	y.c. succédanés
p 15.8T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	L'ALLIANCE 7	M, T	non	
			A	oui	
15.8V 15.6A 15.3F 15.8H 15.8K 15.8V 15.8V	Industries alimentaires n.c.a.	L'ALLIANCE 7	M, T, A	oui	Entremets, desserts ménagers, petits déjeuners, aides à la pâtisserie
			A	oui	
		Syndicat National des Fabricants de bouillons et potages	T	oui	Consommation de matières premières Production d'ovo-produits Ovo-produits Levure-aliment
			A	non	
			M	non	
			A	oui	
p 15.9A p15.9D	Production d'eaux de vie naturelles Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Alcool éthylique
p 15.9B p 15.3F	Fabrication de spiritueux	Syndicat National des Fabricants de liqueurs	A	oui	Liqueurs – fruits à l'alcool et à l'eau de vie
p 15.9A p 15.9B	Production d'eaux de vie naturelles Fabrication de spiritueux	Union des Producteurs Français de Spiritueux	A	oui	Spiritueux autres que liqueurs, whisky, gin, vodka
15.9J	Cidrierie	Syndicat National des Industries Cidricoles	A	oui	
15.9L	Production d'autres boissons fermentées	Conseil National des vins aromatisés	A	oui	Vermouths et autres vins de raisins frais aromatisés
15.9N	Brasserie	Association des Brasseurs de France	M	non	
			A	oui	

Code NAF	Activités	Organismes chargés de l'exécution des enquêtes de branches	Périodicité de l'enquête (1)	Enquête PRODCOM	Observations
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	A	oui	
15.9S	Industrie des eaux de table	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	non	Eaux minérales
			M	non	Eaux de source
			A	oui	Eaux conditionnées
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Union Nationale Interprofessionnelle des jus de fruits et de légumes, de nectars et de boissons aux fruits de la métropole et d'Outre-Mer	M	non	Ventes de boissons aux fruits, en quantité physique
			A	oui	Boissons aux fruits et nectars
		Syndicat National des fabricants de sirops	A	oui	Sirop de consommation
		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	Boissons rafraîchissantes sans alcool (nectars et boissons aux fruits exclus)
Divers postes NAF	Surgélation, congélation	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	
02.0B et 20.1A	Exploitations forestières et scieries	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	A	oui	

2 - Principales autres enquêtes et exploitation de formulaires administratifs

Code NAF	Activités	Organismes	Périodicité de la source	Nature de la source	Utilisation pour Prodcom	Observations
15.1A	Production de viandes de boucherie	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Scees)	M	FA	non	Abattages du bétail en têtes et en poids
15.3E	Transformation et conservation de légumes	Association Nationale Interprofessionnelle du champignon de couche (ANICC)	A	EN	non	
		Société Nationale Interprofessionnelle de la tomate (SONITO)	C	EN	non	
15.3F	Transformation et conservation de fruits	Bureau National Interprofessionnel du Pruneau	A	EN	oui	
15.5A à 15.5D		Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (Direction des politiques économique et internationale)	H	FA	non	Prix de vente de certains produits laitiers
			Bimensuelle	FA	non	Production de caséine et caséinates
15.6A	Meunerie	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des graines et des farines de blé et de seigle
15.6B	Autres activités de travail des grains	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des semoules et du riz
15.7A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Bilan « entrées-sorties » des grains utilisés
15.7C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Chambre Syndicale des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO)	A	EN	oui	
15.8H	Fabrication de sucre	Syndicat National des Fabricants de Sucre de France Fonds d'Intervention et Régulation du Marché et du Sucre (FIRS)	H	EN	non	
			C	EN	non	
			M	FA	non	
			C	FA	non	
15.8K	Chocolaterie-confiserie	Alliance 7	M	EN	non	
15.9A	Production d'eaux de vie naturelles	Bureau National Interprofessionnel du Cognac	M	EN	oui	
		Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac	M	EN	non	
		Bureau National Interprofessionnel des Calvados et eaux de vie de cidre (BNICE)	M	EN	oui	
15.9D	Production d'alcool éthylique de fermentation	Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie – Direction Générale des douanes et droits indirects	Quinzaine	FA	non	
15.9F	Champagnisation	Comité Interprofessionnel du vin de Champagne	M	EN	oui	
15.9G	Vinification	Ministère de l'Economie et des Finances et de l'Industrie – Direction Générale des douanes et droits indirects	M	FA	oui	
15.9Q	Malterie	Association des Malteurs de France	M	EN	non	
15.9T	Production de boissons rafraîchissantes	Syndicat National des fabricants de sirops	M	EN	non	
51.2A	Commerce de gros et aliments pour bétail	Office National Interprofessionnel des Céréales (Onic)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de céréales
		Société Interprofessionnelle des Oléagineux (SIDO)	M	FA	non	Entrée, sorties et stocks de graines oléagineuses

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)

1. Exposé de synthèse

La Sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des Entreprises commerciales, artisanales et de services (Decas). Pour ce qui concerne l'industrie, son rôle statistique porte, outre sur les TPE/PME, sur les entreprises artisanales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, les « très petites entreprises industrielles » (moins de 20 salariés).

La Sous-direction n'effectue pas d'enquête directement mais exploite les sources administratives ou les enquêtes existantes ou encore participe au financement de certaines d'entre elles, afin que soient représentées les petites entreprises. C'est en particulier le cas de l'EPEI, qui a été lancée en 2002 par l'Insee et qui permet de cerner les activités de production de l'industrie et des industries agricoles et alimentaires.

Dans les industries agricoles et alimentaires, les activités relevant de l'artisanat, qui sont définies par le décret du 2 avril 1998, sont celles de la section "Industries alimentaires" de la NAF Rév1 (division 15 de la NAF) à l'exception de la vinification (classe 15.9G). Selon les activités, la part des effectifs salariés des entreprises de l'artisanat dans l'effectif salarié de l'ensemble du secteur est très variable (de 1 à 95 %).

Dans l'industrie (NAF 17 à 37), les activités relevant de l'artisanat concernent la quasi-totalité des activités à l'exception de l'édition (NAF 21.1), de l'imprimerie de journaux (NAF 22.2A), d'une partie de la fabrication pharmaceutique de base (24.4A), de la fabrication de médicaments (24.4C), de la fabrication de verres de lunetterie et de contact (partie de 34.4A).

A leur création, les entreprises relevant des secteurs de l'artisanat doivent s'inscrire au répertoire des métiers si elles n'emploient pas plus de dix salariés. C'est l'inscription au répertoire qui leur confère le caractère artisanal. Mais certaines catégories de salariés (conjoint, associés, handicapés, apprentis...), ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'effectif. De plus, le décret du 14 décembre 1995 a mis en place le "droit de suite", qui permet aux entreprises inscrites au répertoire des métiers d'y rester même si elles dépassent le seuil de dix salariés. Le seuil de dix salariés pour les entreprises de l'artisanat ne permet donc pas d'opérer une délimitation simple de ce secteur dans les statistiques d'entreprises ; de fait, on constate que désormais, une majorité des entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, et comptant de 11 à 19 salariés, sont inscrites au registre des métiers.

La connaissance juridique des entreprises inscrites au répertoire des métiers est assurée par l'exploitation du répertoire Sirene de l'artisanat (RSA) gérée par l'Insee et financée par la Direction des entreprises artisanales, commerciales et de services. L'APCM édite un cédérom de cette exploitation (l'Insee est propriétaire des données, la DEcas de l'exploitation et l'APCM est l'éditeur).

La connaissance économique des entreprises artisanales est assurée pour l'instant, par des exploitations sur les entreprises exerçant une activité relevant des secteurs des métiers et comptant moins de 20 salariés (ce seuil était de 16 salariés, il a été porté à 20 à partir de 2 000). Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DEcas ; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, Unédic, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la Dares.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Aucune enquête nouvelle n'est envisagée dans la sous-direction.

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous-direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité. Des travaux vont se mettre en place pour mieux connaître la conjoncture des très petites entreprises et les revenus des entrepreneurs individuels.

3. Opérations répétitives

- Répertoire Sirene de l'artisanat (RSA)
- Exploitation du fichier Sirene
- Défaillances et créations des entreprises artisanales (données mensuelles), exploitation des enquêtes Sine
- Exploitation des fichiers BIC, BNC, SUSE, FICUS, EPEI, LIFI
- Exploitation des enquêtes d'entreprises, maintenance de la base de données FREE de la DEcas
- Exploitation des fichiers DADS
- Exploitation des fichiers de l'Unédic
- Exploitation de l'enquête « Emploi » et du Recensement de la Population
- Exploitation des fichiers de suivi de la politique de l'emploi de la Dares.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Cette rubrique ne concerne pas la sous-direction qui ne mène pas de collecte statistique auprès des entreprises.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Les besoins de la DEcas amènent à développer les études régionales et départementales ou par bassin d'emploi sur les petites entreprises, notamment dans le cadre de l'amélioration à moyen terme des statistiques de l'artisanat. Ainsi, des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques locales de l'artisanat. Une étude sur les densités régionales des micro-entreprises devrait être menée.

5.2. Aspects environnement

Il n'est pas prévu de développement particulier sur ce sujet.

5.3. Aspects européens

L'adoption des règlements européens sur la statistique structurelle d'entreprise (règlement du 20 décembre 1997) et la statistique de court terme (règlement du 19 mai 1998), de la recommandation sur la définition de seuils pour les PME (recommandation du 3 avril 1996) va permettre de disposer de données harmonisées sur les entreprises dans les pays membres. Les règlements possèdent chacun une annexe spécifique à l'industrie. L'accès aux données devra être organisé avec Eurostat. Une rediffusion de ces données ainsi qu'un certain nombre d'études sur des comparaisons des structures des différents pays sont envisagées.

6. Liste des publications (2004- 2005)

- Chiffres clés de l'artisanat (annuel)
- Chiffres clefs des PME (publication les années paires, en alternance avec les chiffres clefs des TPE)
- Chiffres clefs des TPE (publication les années impaires)
- Les entreprises inscrites au répertoire informatique des métiers au 1er janvier (annuel)
- Publications sur l'artisanat (4 pages) sur différents thèmes

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Les grandes orientations du programme à moyen terme 2004-2008 sont retenues.

L'objectif général est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux et des petites entreprises, de sorte à mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels.

Le répertoire Sirene de l'artisanat sera rénové et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire Sirene.

Le partenariat avec les autres services statistiques sera développé.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprises, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.

En ce qui concerne l'enquête auprès des petites entreprises industrielles (EPEI) qui a été réalisée par l'Insee pour la dernière fois sur l'exercice 2001, la SDACAS, qui finance en grande partie cette opération, souhaite ne pas la renouveler en l'état en 2006 (sur l'exercice 2005), mais l'étendre à l'ensemble des très petites entreprises de l'industrie, du commerce et des services (extension au commerce, aux services, à la construction et aux transports). Cette question est à l'étude avec l'Insee.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

(extraits du programme de la DEP présenté à la formation Éducation, formation)

1. Exposé de synthèse

En 2005 interviendra l'enquête européenne sur l'Innovation (CIS4), assurée par le ministère de l'industrie, l'INSEE et la DEP.

En ce qui concerne les enquêtes courantes sur la R&D on notera 2 évolutions significatives :

- adaptation aux besoins de la LOLF des enquêtes auprès des organismes publics
- accroissement des réponses par Internet à l'enquête R&D auprès des entreprises

Enfin la mise en place d'un compte satellite de la recherche pourrait aboutir en 2005.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- **Enquête européenne sur l'Innovation (CIS4) (en partie)**

Les secteurs Entreprises de R&D, Banques et Assurances seraient pris en charge, comme par le passé, par le bureau des statistiques de la recherche. Le ministère de l'Industrie et l'Insee interrogent les entreprises des autres secteurs. En interrogeant des entreprises de services la DEP accumulera de l'expérience supplémentaire sur ce que sont l'innovation et la recherche dans les services. Cette expérience sera utile pour l'extension de l'enquête sur la R&D aux entreprises de service, en 2006.

- **Système d'information sur la recherche universitaire.**

Malgré des progrès récents en la matière, les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont guère homogènes et donc souvent difficilement exploitables. Il faut reprendre une réflexion pour établir un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université et imaginer un système de stockage et de remontée des données. Il y a actuellement une forte volonté d'aboutir en 2005, notamment à cause de la mise en œuvre de la LOLF, mais les difficultés prévisibles sont considérables.

2.2 Travaux statistiques renouvelés

- **Enquête R&D auprès des entreprises : accroissement des réponses par Internet**

Dès 2004 les entreprises pouvaient répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet. 2005 sera l'année d'extension de cette possibilité.

- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics : adaptation aux besoins de la LOLF**

La LOLF impose aux organismes de calculer les mêmes indicateurs. On peut envisager de collecter ces indicateurs, ou les informations de base que leur calcul nécessite, par la voie des enquêtes existantes ou par d'autres méthodes de remontées d'information. Les discussions sont actuellement peu avancées et il est difficile de se prononcer actuellement sur une mise en œuvre en 2005, bien que ce soit un objectif fort.

- **Mise en place d'un compte satellite de la recherche**

Une réflexion est engagée en 2004, et une réalisation pour 2005 est envisagée. Par de nombreux aspects la publication « Les dépenses de R&D en France » ressemble à un compte, mais il faut systématiser plus le cadre de présentation et se rapprocher de certains concepts de comptabilité nationale.

3. Opérations répétitives

Collectes par questionnaire

- 15 Les budgets R&D des collectivités territoriales
- 33 Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises
- 34 Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête de conjoncture)
- 35 Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- 36 La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- 37 La recherche dans les associations
- 38 Les objectifs socio-économiques du BCRD

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce à un site Internet.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

L'enquête européenne sur l'innovation CIS4 sera en 2005 une occasion importante de collaboration européenne.

D'autres opérations ponctuelles pourront éventuellement être montées dans un cadre européen, comme l'enquête « valeur économique des brevets » l'a été en 2003.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur l'éducation ou la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de l'éducation ou de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés au titre de l'année 2003, les documents suivants :

- *Repères et références statistiques* – septembre
- Les *Notes Recherche : 2 (nouvelle série commencée en septembre)*
- '*Jaune*' budgétaire sur l'Etat de la recherche, chapitre statistique

Les travaux parus ou à paraître au titre de 2004 sont les suivants :

- Les Notes Recherche : environ 12
- La revue Education & Formations
Numéro spécial La Recherche & Développement et l'innovation dans les biotechnologies.
- Les dossiers Education & Formations
 - Recherche & Développement en France Résultats 2002, estimations 2003
- Livre blanc « Les femmes dans la recherche »
- Mise à disposition de documents sur Internet
 - Ressources pour une économie de la Recherche et de la Science (REPERES)

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2004.		Les discussions sont bien en cours mais le problème des moyens semble actuellement bloquant.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			idem
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	Toujours prévue en 2005. La DEP prendrait en charge les secteurs Entreprises de recherche, Banques et Assurances (lien avec les réflexions sur la R&D dans les services)
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES		Complément aux demandes européennes.	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières
.. Observatoire Économique de la Défense

1. Exposé de synthèse

L'Observatoire Economique de la Défense (OED), qui est le service statistique du ministère de la défense, est rattaché à la Direction des Affaires financières.

Au titre de sa mission de service statistique, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : la base SANDIE (base des statistiques annuelles sur la défense, son industrie et ses entreprises), le Système d'information sur les agents de la Défense, ainsi que le Recensement des marchés publics de la Défense. Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense. Par ailleurs, il a développé un pôle d'expertise sur la recherche-développement de défense, et devrait prolonger en 2005 les travaux lancés en 2003 sur la mesure de la R&D de défense.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Le bilan économique de la Défense

Les diverses analyses et études statistiques de l'OED se traduiront en termes pratiques sous la forme d'un bilan économique de la Défense annuel, réalisé sous l'égide du Conseil économique de la Défense, et publié sous le titre "Economie de la défense en 2005". Son but sera de donner des indicateurs de mesure de l'impact économique des dépenses de défense, par ses effets directs (impact sur les marchés du travail, des biens et services, du capital) ou indirects (effets d'entraînement sur l'économie nationale à travers les revenus des personnels et les commandes aux fournisseurs), dans un objectif de pilotage de la politique nationale de Défense et de ses conséquences financières.

3. Opérations répétitives

L'annuaire statistique de la Défense

L'*Annuaire statistique de la Défense* regroupe les principales données relatives aux aspects économiques, budgétaires, industriels et sociaux du domaine de la défense.

Il est diffusé par la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD), en 4 500 exemplaires environ, qui en fait généralement une présentation à la presse. La septième édition est prévue pour l'automne 2005.

Constitution et exploitation de la base de données SANDIE « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la Défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la Défense, à partir de diverses sources d'informations.

Constituée à l'origine par des fichiers d'origine administrative du ministère de la défense, cette base est également enrichie régulièrement par des données en provenance d'enquêtes statistiques publiques ayant des rubriques « défense » (enquêtes sur la R&D dans les entreprises, enquêtes régionales sur la sous-traitance aéronautique), qui permettent de la compléter pour des études particulières, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du Cnis.

Le compte satellite de la Défense

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 1995. Il en résulte la constitution de comptes de la dépense de défense en base 95, réalisés pour les années à partir de 1992. Un compte satellite définitif est actualisé annuellement.

Le système d'information sur les agents de la défense

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED élabore annuellement un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et saisit ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc.). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations et d'analyses systématiques (flux d'entrées-sorties, calculs de GVT) et d'une diffusion partielle, en ce qui concerne les données agrégées, vers les services fournisseurs ainsi que la Direction financière. Celles-ci sont largement reprises dans l'*Annuaire statistique de la Défense*.

Le recensement des marchés publics de la Défense

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la défense, aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc.). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire Sirene, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

Enquête sur la recherche et développement menée en interne par le ministère de la Défense

A la demande du ministre de la Défense et en coordination avec l'ensemble des services du ministère (DGA, SGA, EMA), l'Observatoire économique de la Défense est chargé de réaliser une enquête interne sur les activités de R&D de défense.

Les résultats de cette enquête devraient contribuer à une meilleure évaluation, d'une part de la contribution de la Défense à l'effort national de recherche, et d'autre part de la contribution de chacune des composantes de la Défense à cet effort.

Etudes économiques

L'OED réalisera ou sous-traitera en 2005 des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la défense au cours du 4^{ème} trimestre 2004.

Les principaux thèmes d'études qui sont développés par l'OED relèvent de l'économie industrielle et de l'économie publique et portent une attention particulière sur la base industrielle et technologique de Défense. Ces études recouvrent des champs variés : R&D, innovation, relations interentreprises, cadre réglementaire et contractuel de relation Etat/entreprises, performance à l'exportation, restructurations industrielles, internationalisation et concentration des firmes, impact régional des dépenses de défense, et développement d'outils d'aide à la décision prenant en compte les implications de long terme des choix, dans les domaines de l'investissement et de la dynamique industrielle. En outre, l'exploration des apports des nouvelles théories de l'économie du travail à l'économie de la Défense constituera de nouvelles orientations d'études.

Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le nouveau recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux

Dans le cadre du nouveau recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera en 2005 son rôle de correspondant de l'Insee au ministère de la Défense pour la constitution de répertoires de casernes (qui servent pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

4. Publications et séminaires

Publications

- *Annuaire statistique de la défense*
- Divers articles économiques et statistiques dans les revues « *ECODEF* » (6 numéros / an)
- Rapports d'étude de l'OED
- *Le Compte satellite de la Défense*
- *Economie de la défense 2005* (publication réalisée pour le compte du Conseil économique de la Défense)

Séminaire

Un séminaire s'est tenu en janvier 2004 à propos du périmètre des entreprises liées à la défense à travers la base SANDIE et ses utilisations possibles. Plusieurs représentants du système statistique public concernés par ce sujet y ont été invités.

D'autres manifestations de ce type devraient avoir lieu en 2005 et les années suivantes.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Constitution de la base de donnée SANDIE	OED	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours

PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département de la Statistique, des Etudes et de la Documentation des Médias

1. Exposé de synthèse

Les priorités parmi les objectifs affichés par le département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias devront être adaptées en tenant compte du fait que plusieurs cadres statistiques seront renouvelés pendant la période 2004-2005, dans un contexte de déficit persistant¹⁰, et de l'évolution de la demande.

La statistique sectorielle

Un premier aspect de la demande traitée par le département porte sur des données de cadrage sectorielles. L'exploitation de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) adaptée aux caractéristiques des secteurs audiovisuels sera poursuivie, ainsi que l'exploitation sur mesure de l'EAE qui fournit les principaux indicateurs économiques sur le secteur de la publicité.

Grâce à une contribution communautaire correspondant à la participation de la DDM au programme européen de développement des statistiques audiovisuelles, des exploitations sur mesure ont pu être réalisées en 2004 pour les secteurs de la radio et des agences de presse. Ces exploitations seront renouvelées.

La conjoncture

En parallèle au travail précédent, l'investissement sur l'utilisation des déclarations mensuelles CA3 sera poursuivi. Le premier objectif est la mise au point d'un baromètre sur la situation de la presse écrite.

L'expertise des sources professionnelles sur le secteur de la publicité est un complément nécessaire pour apprécier l'évolution du marché publicitaire des grands médias.

Le compte de l'audiovisuel

Faute de moyens, les travaux de mise à jour du compte de l'audiovisuel sont suspendus.

Le compte de la publicité

Ce compte vise à fournir une mesure synthétique du marché de la publicité et de la communication externe d'entreprise avec l'évaluation des différentes phases du processus d'élaboration de cette communication. C'est le résultat d'un travail d'expertise et de synthèse qui repose en tout premier lieu sur une enquête menée par les professionnels sur les dépenses des annonceurs, l'enquête « France Pub », et sur l'enquête annuelle d'entreprise. L'actualisation annuelle légère du compte est disponible fin mars ; une actualisation plus approfondie devra être envisagée au plus tard dans un ou deux ans.

Le spam, le courrier électronique et le publipostage

Suite au dernier comité interministériel pour la société de l'information, le Gouvernement a chargé la Direction du développement des médias de la mise en place d'une analyse statistique du spam afin de disposer d'éléments permettant de juger de l'ampleur et des conséquences du phénomène. En outre, la Commission européenne a demandé aux États membres¹¹ « de faire en sorte de disposer des informations et des statistiques nécessaires pour cibler leurs efforts de mise en œuvre, le cas échéant en coopération avec l'industrie et en tenant compte des travaux en cours à l'OCDE sur la mesure des messages électroniques non sollicités. » Au début du mois de février, l'OCDE a organisé un atelier sur le spam accueilli par la Commission européenne à Bruxelles qui a notamment fait un premier point sur la mesure du développement du spam.

¹⁰ Pour les statistiques de l'audiovisuel, deux postes de cadre A restent à pourvoir depuis le dénouement du partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

¹¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions sur les communications commerciales non sollicitées ou «spam» - COM(2004) 28 final du 22.01.2004.

Les données actuellement disponibles font apparaître un écart très important entre les relevés des fournisseurs de solutions anti-spam et des enquêtes menées auprès des internautes d'une part, et les décomptes des organismes publics ayant mis en place des boîtes à spams (Cnil en France, FTC aux États-Unis) d'autre part. Pour tenter de comprendre cet écart, la DDM se propose de mener une enquête relevant des caractéristiques factuelles du courrier reçu par les internautes en même temps que leurs opinions sur la façon dont ils ressentent le spam.

Les publications

Le département remet en chantier une édition des « Indicateurs statistiques de la publicité (ISP) ». Les résultats de l'exploitation de l'EAE seront publiés avec le CNC dans « Les entreprises de l'audiovisuel ». Les résultats des travaux en cours sur les entreprises de la publicité, ainsi que sur les agences de presse et les radios menés pour le compte d'Eurostat, devront également être publiés.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles ou renouvelées

Néant

2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux prévus pour 2005

- Enquête sur le courrier électronique, le publipostage et le spam ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « radios » ;
- Adaptation du questionnaire et exploitation de l'EAE « agences de presse » ;
- Pérennisation du traitement des indices de chiffre d'affaires après récupération des séries historiques ;
- Expertise de la source fiscale de la taxe sur les imprimés publicitaires dite « 1 % Le Guen » (travail reporté) ;
- Appui et conseil à l'Insee pour la mise en place de l'indice des prix des services dans le domaine de la publicité ; analyse des différences avec les indices des organisations professionnelles (UDA/CRTM).

3. Opérations répétitives

- Actualisation des tableaux statistiques de la presse ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-audiovisuel : mise à jour de la base CNC/DDM ; publication « Les entreprises de l'audiovisuel », résultats 1996-2003 ;
- Traitement et exploitation de l'EAE-publicité ;
- Actualisation du compte de la publicité ;
- Publication de « 4 pages » sur les médias et la communication.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Mobiliser davantage les sources administratives : outre l'action à entreprendre sur l'expertise de la taxe « sur certaines dépenses de publicité », le département étudiera, si une suite favorable est finalement réservée à ses demandes d'accès, les possibilités de traitement d'un certain nombre de déclarations mensuelles ou trimestrielles faites à la DGI ; ces sources pourraient contribuer à l'alimentation des travaux comptables notamment, sans charge statistique supplémentaire sur les entreprises. Il s'agit de :

- la taxe sur les services de télévision, au profit du COSIP ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit de certaines formes de presse (art. 302bis KA du code général des impôts) ;
- la taxe sur la publicité télévisée, au profit du fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER, art 365 annexe II du CGI).

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sous ce point, il convient de signaler qu'il existe une demande forte et croissante pour une évaluation des marchés régionaux et locaux de la publicité. Cette demande concerne et les professionnels du secteur et les experts gouvernementaux qui étudient les conditions de viabilité de nouveaux médias locaux, en particulier avec le projet de télévision numérique terrestre. Cet aspect pourrait être pris en compte dans une exploitation ad hoc de l'EAE.

Avec la mise en place de fonds régionaux pour le financement de la production cinématographique, le même type de demande en faveur de résultats régionalisés se manifeste également pour l'audiovisuel.

5.3. Aspects européens

Le département transmet à Eurostat les données nécessaires à la mise à jour de la base AUVIS sur l'audiovisuel ; il participe au programme de développement des statistiques audiovisuelles dans l'Union européenne, initié par la Commission.

Le département représente la France au groupe de travail sur les statistiques de l'audiovisuel et participe au groupe de travail sur les statistiques de la société de l'information.

6. Publications

Titre	Année de constat	Unité responsable
Tableaux statistiques de la presse	2003	Statistiques presse
Info - médias sur la presse	2004	Statistiques presse
Les entreprises de l'audiovisuel	2003	Statistiques de l'audiovisuel avec le CNC
Indicateurs statistiques de la publicité	2003	Statistiques de la publicité
Série de « 4 pages » sur les médias et la communication		Département

Pour information

PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI 60

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements 62

Direction des études et des synthèses économiques - Division Échanges extérieurs 64

FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture 65

Secrétariat général - Direction des entreprises 67

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects
 . Département des statistiques et études économiques

1. Exposé de synthèse

En 2005, l'action de la douane s'articulera autour de trois axes :

- la collecte : poursuite des efforts de dématérialisation de la déclaration d'échanges de biens par l'extension de la téléprocédure « déclaration d'échanges de biens » par Internet et large diffusion du logiciel public Idep/CN8. Une attention particulière sera portée sur les relations avec les grands opérateurs. Parallèlement, la réflexion sur l'avenir du réseau de collecte à la fois en terme d'outil et d'organisation dans la perspective à moyen terme de la forte diminution de la saisie papier se poursuivra.

- le traitement : poursuite du chantier de rénovation de la chaîne de traitement de l'information statistique. Ce chantier porte sur l'ensemble du processus depuis les traitements faits dans les centres de collecte jusqu'à la production statistique au centre informatique de Toulouse. Il doit être l'occasion de moderniser les outils informatiques mais également les méthodes de travail. Après l'étude et les expérimentations réalisées en 2002 et 2003, la première mise en œuvre en vraie grandeur de modules de la chaîne de traitement rénovée devrait s'être déroulée fin 2004 et être généralisée en 2005.

- la diffusion : après la mise en place d'un accès internet/intranet aux données détaillées en remplacement de l'outil actuel Béatrice, permettant de compléter l'offre d'informations statistiques sur le web en direction des professionnels, la gamme des produits de diffusion (cédérom,...) sera revue ; il en ira de même du mode de tarification, afin de privilégier un large accès gratuit aux informations sur internet.

2. Travaux nouveaux

2.1 Enquêtes nouvelles

Après l'enquête sur les coûts des services liés au commerce international de biens de 2004, les résultats seront exploités et publiés.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux

Après l'intégration sur les statistiques conjoncturelles, à compter des données du mois de janvier 2004, d'anticipations sur révisions pour déclarations tardives et d'estimations des échanges sous les seuils déclaratifs, les méthodes de correction des variations saisonnières seront également revues, pour la mise en œuvre d'une méthodologie rénovée en 2005.

3. Opérations répétitives

Depuis le 1^{er} janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (Deb) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne. En 2003, près de 4,5 millions de lignes de déclarations ont été traitées chaque mois par la douane.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que les « commentaires annuels » (secteurs, zones géo-économiques, pays) et les résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes). La douane publie dans chaque région une brochure trimestrielle. Les informations sont disponibles dans les centres de renseignements de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (lekiosque.finances.gouv.fr), sur cédérom ou par la base de données BEANET, intégrée à l'Intranet de la Douane. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

Les études et analyses économiques seront poursuivies, en particulier des études sur les opérateurs du commerce extérieur (par exemple le secteur des TIC) et des études comparatives.

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système Intrastat seront poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. En 2004, la douane procèdera à plus de 10 000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements qu'on peut faire avec les déclarations de chiffre d'affaires et les informations figurant dans la base européenne de recoupement.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

En 2005, le développement de la transmission par voie informatique de la déclaration d'échanges de biens sera poursuivi et encore intensifié à travers :

- la promotion de la téléprocédure de déclaration en ligne sur Internet « Deb sur le Web » ;
- la promotion du logiciel Idep/CN8.

Au plan international, le service statistique de la Douane continuera à s'impliquer dans le nouveau programme EDICOM pluriannuel (débuté en 2001) de la Commission européenne et à participer activement au groupe « statistiques du commerce extérieur » de l'EG6 (EDI Group 6 – Statistiques) de l'EBES (European Board of EDI Standardization).

5. Aspects particuliers du programme

5.1. Aspects régionaux et locaux

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur par ses directions régionales. Depuis fin 1998, une publication trimestrielle régionale est disponible dans chaque région et présente les principales évolutions. Par ailleurs un accès aux données régionales sur Internet a été mis en place en 2001.

5.2 Aspects européens

Au niveau européen, la Douane suivra particulièrement, en 2005, les éventuels projets d'évolution de la réglementation des statistiques des échanges avec les pays tiers.

La Douane française continuera à s'impliquer dans les divers groupes de travail européens chargés d'améliorer la qualité (estimation, contrôle ...) ou de réduire les asymétries statistiques.

6. Liste des publications

Chaque année, la Douane publie :

- 12 numéros du dossier mensuel du chiffre du commerce extérieur ;
- 3 numéros du dossier trimestriel du chiffre du commerce extérieur ;
- 1 numéro du bilan annuel du commerce extérieur ;
- l'annuaire statistique du commerce extérieur *Une année de commerce extérieur* (un volume et un cédérom).

A ces publications régulières s'ajoutent des analyses du commerce extérieur, publiées sur le site Internet et dans différents supports papier (« notes bleues de Bercy » notamment).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

1. Exposé de synthèse

En 2005, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes :

- Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises repose actuellement sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises.

- Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur

L'année 2005 sera consacrée en partie à l'exploitation des résultats de la troisième interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises de l'année 1998 du dispositif Sine (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises). La seconde partie de l'année 2005 sera consacrée à la deuxième interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002.

- La mise à disposition de la statistique rénovée de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3

L'année 2005 verra aboutir les travaux de rénovation de la statistique de démographie des entreprises dans le cadre du projet SIRENE 3. Cette rénovation se traduit essentiellement par l'intégration des concepts européens et par la mise en place auprès des utilisateurs de nouveaux fichiers facilitant les études sur le sujet.

- La participation aux travaux européens

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

2. Travaux nouveaux

2.1. Les enquêtes nouvelles

Rien à signaler

2.2 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2005

Aucun autre travail nouveau n'est prévu, l'année 2005 étant consacrée à la diffusion des nouvelles statistiques de démographie des entreprises.

3. Opérations répétitives

- Publication des séries mensuelles de créations d'entreprises
- Publication des séries mensuelles de défaillances d'entreprises
- Publication du bilan de la création d'entreprises de l'année écoulée
- Constitution des différents fichiers de la démographie des entreprises.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Rien à signaler

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1. Aspects régionaux et locaux

Pas d'évolution prévue

5.2. Aspects environnement

Aucun

5.3. Aspects européens

L'Unité poursuivra sa participation à deux groupes de travail : le groupe « **Répertoires d'entreprises** » dont l'objectif est d'harmoniser les statistiques issues des répertoires d'entreprises et le groupe « **Démographie des entreprises** » qui essaie de définir les concepts de démographie d'entreprises dans le but d'harmoniser les statistiques de démographie des entreprises des différents États membres. Par ailleurs l'Unité participera à une Task Force animée par Eurostat dont l'objectif est d'étudier la possibilité de mettre en place une enquête européenne auprès des nouvelles entreprises.

6. Liste des publications

Déjà parues :

- Création d'entreprises : les facteurs de survie - Les qualités du projet priment sur celles du créateur *Insee Première n°703 - Mars 2000*
- Les créateurs d'entreprise en 1998 - Moins de chômeurs, plus de diplômés *Insee Première n°743 - Octobre 2000*
- Les cinq premières années des nouvelles entreprises *Insee Première n°815 - Décembre 2001*
- Créations et créateurs d'entreprises *Insee Résultats n°773 sur cédérom*
- Les défaillances d'entreprises : moindre baisse en 2001 *Insee Première n°866 - Septembre 2002*
- Légère diminution des créations d'entreprises depuis 2000 *Insee Première n°879 - Janvier 2003*
- 30% de femmes parmi les créateurs d'entreprises *Insee Première n°887 - Mars 2003*
- L'impact sur l'emploi des créations d'entreprises *Insee Première n°917 - Août 2003*
- Les créateurs d'entreprises en 2002 *Insee Première n°928 - Octobre 2003*
- Forte hausse des créations d'entreprises en 2003 *Insee Première n°944 - Janvier 2004*

A paraître en 2004 :

- Les reprises d'entreprises - Insee Première
- Créations et créateurs d'entreprises - Insee Résultats sur cédérom

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Suivi	Observations
Démographie des entreprises	Insee, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements	En cours	Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme Sine)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

- Direction des études et des synthèses économiques
- . Département des comptes nationaux
- .. Division Échanges extérieurs

1. Exposé de synthèse

En 2003, la nouvelle chaîne de calcul des indices de valeur unitaire est entrée en régime de production courante, après avoir fait l'objet de quelques améliorations. Un travail de documentation des chaînes de calcul a été amorcé.

En ce qui concerne les travaux comptables, un important effort de rapprochement entre le compte du Reste du monde et le compte des transactions courantes de la Balance des paiements a été entrepris. Il a notamment débouché sur une refonte complète de la méthode d'évaluation des échanges de services de transport du compte du Reste du monde. Par ailleurs, au cours de l'année 2003, les travaux de révision des séries d'échanges de biens et de services, effectués dans le cadre de la base 2000, ont été menés à leur terme. Ces séries ont été reconstruites pour les années 1999 et 2000, et rétropolées de 1993 à 1998.

2. Travaux nouveaux pour 2004

Les travaux de révision, et de rétropolation, du compte du Reste du monde pour la base 2000 seront achevés. Toujours dans le cadre de la base 2000, les séries des comptes du Reste du monde trimestriels seront également rétropolées. Il est envisagé de construire des comptes trimestriels du Reste du monde pour l'Union européenne et la zone euro.

3. Opérations répétitives

Contributions aux notes de conjoncture et aux points conjoncturels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2004

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects européens

La division continuera à participer en 2004 au groupe « Balance des paiements » d'Eurostat, dont l'objectif est de faire le point sur différents travaux portant sur la collecte des données mobilisées pour élaborer les comptes de la Balance des paiements, ou relatifs à des avancées méthodologiques.

6. Publications

Publications régulières

- Informations rapides (publications mensuelles)
 - indices de valeur unitaire du commerce extérieur
 - conjoncture du commerce extérieur
- Insee première
 - Les échanges extérieurs en 2003

Autre publication

- Les échanges commerciaux de la France avec les PECO

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la conjoncture

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2004/2005

Il est prévu :

- une refonte des CVS et CJO des séries des enquêtes dans le commerce de détail (tendance et chiffres d'affaires)
- une adaptation l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tensions inflationnistes. Trois blocs de questions seraient rajoutés à l'enquête mensuelle une fois tous les trois mois concernant :
 - l'utilisation des facteurs de production
 - les déterminants des évolutions de prix
 - les évolutions salariales.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries des enquêtes de conjoncture sur le site internet de la Banque.

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles en 2005 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2005 et ses résultats seront publiés vers février 2006.

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2005, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

5.2. Aspects environnement

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

6. Liste des publications

Comme chaque année, en 2005, la direction des Entreprises effectuera une étude annuelle sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans.

Parallèlement, sont effectuées et publiées, pour un petit nombre de secteurs, des études approfondies à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France (direction des entreprises et direction de la conjoncture).

Les études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières seront poursuivies et intensifiées. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse. Elles mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.

En coopération avec le SESOF, réalisation de statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse.

Publication des résultats de l'enquête DUE.

L'étude des relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques se poursuivra.

Le risque et le financement des entreprises innovantes feront l'objet d'une étude longitudinale approfondie.

Les études portant sur le risque de crédit seront poursuivies pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel. La construction et la mise à jour d'outils de détection précoce des difficultés se poursuivront et donneront lieu à publication. Les travaux statistiques et de recherche réalisés en collaboration avec le Secrétariat général de la Commission bancaire sur le risque de crédit seront approfondis en intégrant de nouveaux facteurs.

Des tableaux de bord concernant le risque de crédit des entreprises seront régulièrement élaborés et publiés dans la Revue de Stabilité Financière.

La publication sur internet des taux de défaillance par cotation sera poursuivie.

SUIVI DES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME À MOYEN TERME 2004-2008 (récapitulatif)

1. Pour mémoire, extrait du rapport n°86 du Cnis « Actes des travaux du Cnis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 »

Les programmes statistiques concernant **les entreprises** sont marqués pour la période 2004-2008 par l'engagement de la refonte du dispositif de production des statistiques structurelles d'entreprises et par les préoccupations suivantes :

1. Elaboration de la nouvelle base de comptabilité nationale 2005 (ceux de la base 2000 sont largement engagés, mais seront également publiés durant la période considérée) ;
2. Adaptation au changement de nomenclature de 2007/2008 de l'ensemble des statistiques de l'appareil productif ;
3. Amélioration des outils de la conjoncture (notamment dans le cadre des demandes européennes) et extension de ceux-ci à de nouveaux domaines (hors enquêtes de conjoncture, des projets porteront sur les hôpitaux, les collectivités locales, les entreprises de la défense,...) ;
4. Raccourcissement des délais pour la fourniture d'indicateurs conjoncturels ;
5. Meilleure connaissance des TIC (technologies de l'information et de la communication), notamment dans le domaine du contenu et des usages, et non plus seulement des équipements ;
6. Meilleur suivi des groupes et des très petites entreprises ;
7. Mise en place du règlement européen sur les déchets ;
8. Développement des analyses en termes de marchés et suivi des marchés nouvellement ouverts (énergie, télécommunications,...), développement des outils de suivi des marchés de l'immobilier ;
9. Adaptation de la collecte aux nouvelles normes comptables internationales dites IAS/IFRS ;
10. Réflexion sur le suivi des actifs immatériels ;
11. Extension du champ des indices de prix de production à de nouveaux produits (services, commerces, produits agricoles, biens d'investissements, construction de bâtiments non résidentiels...) et aux échanges extérieurs ;
12. Allègement de la charge des entreprises.

A cela, s'ajoutent de très nombreux projets, dans la prolongation des efforts antérieurs, portant sur le domaine de l'innovation, de la R. & D.¹² et des changements organisationnels.

¹² Recherche et développement.

2. Tableau récapitulatif - les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête "changements organisationnels et informatisation" (COI)	Département DAT Insee - DARES - SESSI - SCEES - CEREC - CEE	Fin 2006	Renouvellement.	
Elargissement de l'EPEI aux TPE du commerce et des services	Département SSE de l'Insee - SDACAS		Extension au champ dit « ICS », donc y compris transports et BTP.	
Application des règlements européens sur l'environnement	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement et production de déchets	Règlement européen 2150/2002 du 25/11/02.	Suivi des recommandations du rapport d'inspection Insee-Environnement
Mise en œuvre du règlement statistique européen sur la société de l'information	Département SSE de l'Insee - SESSI - SCEES	Selon calendrier d'adoption européen	Résultat très probablement annuel (voir aussi formation « commerce, services »).	
Réponses aux demandes européennes : - Harmonisation des questionnaires de 4 enquêtes - Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne - Résultats précoces transmis chaque mois à la CE	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission européenne - CE).	Fait (janvier 2004). En préparation.
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.	Ouverture du site à l'enquête Commerce de gros	Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.	Fait (début 2004).
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.	En cours
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>	En cours

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.	Démarche en continu.	Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...	Achèvement en cours des deux premiers volumes d'Insee méthodes.
Evolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.	Evolutions : en continu. Réécriture : projet, démarrage après l'achèvement du projet collecte et retours par Internet.	Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.	
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Noyau « dur ». Opération permanente à partir de 2004.	En préparation (publication prévue en 2004)
Publication de la base 2000 des indices relevant du règlement STS	Division ICA de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Noyau « dur ». Opération permanente Changement de base périodique (tous les 5 ans) Exigence européenne	Effectif depuis janvier-février 2004
Etablissement d'indices d'entrées de commandes en valeur dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA de l'Insee	Opération permanente (mensuelle). Première publication CVS en 2004 et distinction de zones en 2005	Noyau « dur ». Investissement avant de devenir une opération permanente Exigence européenne <i>Toutes les enquêtes de branche mensuelles comportant des questions sur les commandes doivent désormais interroger les entreprises sur le partage : France, zone euro hors France, autres pays.</i>	En préparation
Publication d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA de l'Insee	Opération permanente. Année de lancement en 2003.	Noyau « dur ». Opération permanente Exigence européenne	Effectif depuis février 2004 (indices de novembre 2003)
Indice de prix à l'importation (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en janvier 2004.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Partage des prix de production selon les marchés extérieurs (zone euro et hors zone euro)	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.	Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en janvier 2004.
Extension de couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs	Division Prix de vente industriels de l'Insee	Opération permanente.	Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme et changement de base quinquennale (base 2005)	Collecte entamée pour toutes les rénovations engagées en septembre 2001. Objectif de taux de couverture de 50% fin 2005.
Elaboration d'indicateurs d'efficacité énergétiques	Observatoire de l'Energie		Demande européenne.	
Suivi des énergies renouvelables	Observatoire de l'Energie		Directive européenne 2001/77 du 27/09/01.	
Suivi des marchés ouverts de l'énergie	Observatoire de l'Energie			
Constitution de la base de donnée SANDIE	Observatoire économique de la Défense	Statistiques Annuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises.	Mise à jour permanente	En cours
Enquête sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation	SCEES	Pluriannuelle - date proposée 2006 (après 1996 et 2001)	Unités exclues du champ de l'EAE	Préparation en 2005
Enquête "matières premières utilisées pour l'alimentation animale"	SCEES	Programmée pour 2004 puis 2007	Enquête triennale	Enquête lancée en janvier 2004
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2004.		Les discussions sont bien en cours mais le problème des moyens semble actuellement bloquant.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juillet n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	Sessi		Permanent	
Enquêtes de branches, mensuelles, trimestrielles, annuelles (IPI, Icom, Prodcou)	Sessi		Permanent	

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	Sessi		Permanent	
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)	Sessi		Permanent, tous les trois ans investigation sur les dépenses courantes	
Enquêtes thématiques	Sessi- Scees-SES		A priori à un rythme annuel, en coordination avec les autres services enquêteurs et dans un cadre européen ; les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité.	Participation à l'enquête 2004-2005 : moyens et modes de gestion de l'immatériel
Enquête "Innovation"	Sessi-Scees	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	Participation à l'enquête CIS4 en 2005. La DEP prendrait en charge les secteurs Entreprises de recherche, Banques et Assurances (lien avec les réflexions sur la R&D dans les services)
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes.	Scees : demande de dérogation sectorielle pour les IAA en 2007 sur 2006
Travaux sur le devenir de l'EAE : - échantillonnage dans l'EAE - stratégie « petites entreprises » - données administratives en substitution aux données statistiques	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004	
Elaboration d'une stratégie permettant une plus grande complémentarité EAE/enquêtes de branches (ventilation du chiffre d'affaires)	Sessi		En continu, premiers rapports disponibles en 2004	

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Travaux en lien avec les groupes d'entreprises : - ventilation des statistiques d'entreprises selon la variable groupe - observation de quelques variables directement au niveau groupe - profilages de quelques groupes pour redéfinir des unités entreprises - mise à disposition de statistiques nouvelles et régulières sur la mondialisation de l'économie - travaux préparatoires à la constitution d'un répertoire de groupes	Sessi		En continu, en étroite collaboration avec l'Insee, premières données disponibles en 2004-2005 Enquête immatériel en 2004-2005	
Suivi de la démarche qualité pour les enquêtes de production	Sessi		En continu, rapports annuels et comptes rendus réguliers au comité du label du Cnis ; en 2004, seul un rapport sera établi (non présenté au comité du label) en 2005, présentation du rapport annuel au comité du label	
Refonte du répertoire Ful (projet Ful4)	Sessi		Première mise en production au début 2005	
Refonte des logiciels de traitement et de diffusion des enquêtes de production (projets EB4, Visas-EB, Adopa et StatEB)	Sessi		Premières mises en production au début 2005	
Mise en fonction d'un serveur de nomenclatures (projet nomenclatures)	Sessi		Premières fonctionnalités disponibles au début 2005	
Régionalisation des EAE	Sessi		En continu, rapport d'étape publié en 2003	
Révision des nomenclatures (échéance 2007)	Sessi		En continu ; élaboration des propositions sur le champ industrie en juin 2004.	
Démographie des entreprises	Insee, Unité Répertoire et Démographie des Entreprises et des Établissements		Suivi quantitatif ; suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leurs créateurs (programme Sine)	En cours

Fiches descriptives d'enquêtes

Page

Pour examen d'opportunité

- **Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »** 76
- **Enquête sur la presse écrite** 77

Pour information

- **Enquête Sine 2002** 79

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

Enquête nouvelle

Services producteurs

Sessi - Insee (Département des activités tertiaires, Division Services) - SES - DEP

Intitulé de l'enquête

Enquête « Moyens et modes de gestion de l'immatériel »

Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'observer les objectifs, les moyens et les modes de gestion de l'actif immatériel au sein des entreprises ou des groupes d'entreprises. Dans la mesure où la gestion de ces actifs est souvent commune à l'ensemble d'un groupe, l'enquête sera organisée pour prendre en compte cette dimension « groupe » à la fois dans la collecte et dans l'analyse des résultats.

Origine de la demande

La question du suivi de l'immatériel des entreprises a été identifiée comme un des domaines à explorer dans le cadre du programme statistique à moyen terme 2004-2008.

Principaux thèmes abordés

On cherchera à cerner les objectifs et les modes de gestion de différentes formes de dépenses et d'actifs immatériels, en se centrant sur les domaines suivants : recherche et innovation, gestion des connaissances, propriété intellectuelle, marque, publicité. Dans le cas d'entreprises constituées en groupe, on cherchera à savoir quelles unités décident, gèrent et contrôlent pour les autres filiales. Sur les thèmes considérés, on visera à décrire, le cas échéant, le positionnement du périmètre français par rapport à l'ensemble du groupe.

Place dans le dispositif statistique

Cette enquête est tout à fait nouvelle, tant par son sujet que par son mode d'interrogation. Plus axé sur les modes de gestion que sur la nature des opérations réalisées, le questionnement de l'enquête sera complémentaire de celui des enquêtes régulières sur la recherche-développement d'une part, et sur l'innovation d'autre part. Autant que possible, les questions sur la gestion des connaissances seront compatibles avec l'enquête ad hoc coordonnée par Eurostat, de façon à donner quelques éléments comparables au niveau européen.

Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les unités d'observation seront soit des entreprises indépendantes, soit des groupes. Dans le cas des groupes, on identifiera par une pré-enquête l'unité à interroger au sein du groupe (sachant que l'unité pourrait être différente selon le domaine concerné). Le champ de l'enquête, réalisée en collaboration par différents services enquêteurs, couvrira l'industrie, le transport, la construction et les services non financiers.

L'échantillon sera constitué d'au maximum 12 000 entreprises indépendantes (ou petits groupes assimilables à des entreprises indépendantes), et 2 000 groupes.

Période de collecte et service réalisant la collecte

L'enquête postale sera lancée fin 2004. La collecte sera assurée par le Sessi pour les groupes enquêtés par questionnaires, par le pôle « Enquêtes structurelles sur les services » de la direction régionale de l'Insee des Pays de la Loire, pour les entreprises indépendantes ; les très grands groupes seront autant que possible interrogés en face à face.

Impact sur l'unité enquêtée

La collecte sera postale, sauf pour les grands groupes qui seront interrogés en face à face. Le questionnaire comprendra environ 6 pages.

Comité de concertation

Un comité de concertation a été constitué, associant des représentants des organisations professionnelles et d'entreprises, des universitaires et les administrations concernées.

Diffusion des résultats

Un retour d'information sera assuré aux unités répondantes. Les résultats de l'enquête seront publiés dans les publications des différents services enquêteurs.

Enquêtes statistiques Presse

1. Service producteur

Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (DSEDM/DDM)

2. Intitulé de l'enquête

Enquêtes statistiques Presse.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête rapide vise à estimer les principales données de cadrage pour l'ensemble de la presse et ses cinq catégories avant la fin du premier semestre N+1.

L'enquête détaillée vise à fournir un bilan annuel de la situation économique des grandes familles de presse.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande provient des pouvoirs publics ; elle se situe dans le cadre dans leur mission d'aide et de soutien à la pluralité de la presse. Les premiers utilisateurs des résultats sont la sous-direction de la presse écrite et de l'information de la DDM, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et les professionnels de la presse et des activités connexes (industries papetière et graphique). Au-delà, les résultats de cette enquête sont demandés par tous ceux qui s'intéressent à la presse écrite (sociétés d'études, chercheurs, étudiants ...).

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire de l'enquête rapide recueille les évolutions du chiffre d'affaires et de ses principales composantes, des effectifs employés et des masses salariales correspondantes.

L'enquête détaillée s'appuie sur deux documents :

- le bordereau qualitatif permet la mise à jour de la liste des titres édités, ainsi que la forme juridique de la société editrice, la liste des participations dans son capital et la nature de sa régie publicitaire, intégrée ou non ;
- le questionnaire titre porte sur la périodicité, le tirage et la structure de la diffusion du titre, sur le papier utilisé pour la publication, et sur une partie des charges et recettes d'exploitation du titre (frais d'achat de papier et d'impression, différentes charges, recettes de vente, recettes de publicité).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Ces enquêtes sont les enquêtes de branche de la presse (l'unité de base est le titre) qui complètent l'enquête annuelle d'entreprise conduite par le SESSI (enquête de secteur).

7. Unités enquêtées (nombre d'entreprises, d'établissements, de ménages, de particuliers, ...), champ de l'enquête (codes NAF, champ géographique, etc.)

La société editrice est enquêtée ainsi que les publications qu'elle édite. Le champ de ces deux enquêtes est celui de la presse éditée écrite : il couvre les différents journaux (nationaux et locaux, gratuits ou non), magazines, à l'exception de la presse de groupement, de la presse administrative, de la presse d'entreprise et des lettres confidentielles.

Le questionnaire concerne :

- la société editrice pour l'enquête rapide ;
- la publication pour l'enquête détaillée.

Le bordereau qualitatif s'adresse à la société editrice.

Environ 2.000 éditeurs sont interrogés pour 4.500 titres. L'enquête rapide auprès de 300 éditeurs (questionnaire allégé) vise à donner une première tendance dès le mois de juin. Les résultats sont présentés par catégorie de titres.

Codes NAF : L'enquête couvre les activités définies par les codes NAF 22.1C et 22.1E, ainsi que toute autre unité d'activité principale différente, imprimerie ou services par exemple, qui serait editrice d'une publication entrant dans le champ de la presse éditée écrite.

Champ géographique : L'enquête couvre la France entière (y compris les DOM-TOM).

8. Période (même approximative) et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

L'enquête est annuelle.

Pour l'enquête rapide et le bordereau qualitatif correspondant, la collecte est réalisée de mars à mai de l'année N+1.

Pour l'enquête détaillée, elle est réalisée de juin à décembre de l'année N+1.

La collecte est réalisée par le Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (DSEDM/DDM).

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire de l'enquête rapide est pré-rempli par les résultats de l'année précédente. Pour l'année d'interrogation, sont demandées une ventilation des chiffres d'affaires presse et hors presse, une ventilation des effectifs et de la masse salariale (volume du questionnaire : une page).

Pour l'enquête détaillée, le bordereau qualitatif est pré-rempli de la liste des titres de l'année précédente ; le volume du questionnaire titre est de trois pages y compris la page de garde.

10. Comité de concertation

Le groupe de pilotage comprend la sous-direction de la presse écrite et de l'information de la DDM, la Fédération nationale de la presse française et un représentant de chaque grande catégorie de presse interrogée dans l'enquête (information nationale, régionale et locale, presse professionnelle, spécialisée grand public, gratuits).

11. Diffusion des résultats

Les résultats sont publiés dans les *Tableaux statistiques de la presse* (Documentation française) pour l'enquête détaillée et dans les *Info-Médias* (résultats de l'enquête rapide en 8 pages). Ces derniers sont accessibles en ligne et téléchargeables à partir du site de la DDM. En outre, ils sont envoyés aux répondants de l'enquête rapide ou de l'enquête détaillée.

POUR INFORMATION

Enquête Sine 2002 (2^{ème} interrogation)

La formation Système productif du 17 octobre 2001 a émis un avis d'opportunité favorable à l'ensemble du dispositif d'interrogation : Sine 2002-1 (2002), Sine 2002-2 (2005) et Sine 2002-3 (2007).

1. Service producteur

L'enquête est placée sous la responsabilité de la division «Administration du Répertoire Sirene et Démographie des Entreprises».

2. Intitulé de l'enquête

L'intitulé de cette enquête est : «Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises» (Sine 2002). Les entreprises concernées sont celles (personnes morales ou physiques) qui ont été créées ou reprises au cours du premier semestre 2002.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête prend place dans le système d'observation des entreprises nouvellement créées et constitue la troisième série d'un dispositif initialisé en 1994. Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence (difficultés financières, mécanismes conduisant à l'embauche de salariés, ouverture des marchés...). Il se décompose en trois étapes reposant sur trois interrogations successives : 2002, puis en 2005, et en 2007 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de Sine 2002 est de déterminer, comme pour les deux premières séries initialisées en 1994 et 1998, les caractéristiques des nouvelles entreprises selon trois axes :

- le profil du créateur
- les caractéristiques des entreprises créées
- les conditions de la création d'entreprises.

Elle permettra également de cadrer les données de suivi (taux de survie des entreprises, renouvellement du parc) et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...), nationalement, régionalement et sectoriellement.

Enfin elle permettra d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises entre 1994, 1998 et 2002.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte des organismes gouvernementaux, locaux et consulaires. Les chambres de commerce, les banques, les conseils régionaux, l'APCE, l'ANVAR, le Ministère chargé du travail, le Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat ont un besoin d'information important en la matière afin d'orienter leur politique.

Les conditions de la réussite, les obstacles à surmonter pour survivre sont les attendus de ce système à partir duquel on espère pouvoir déduire des profils types de démarches.

5. Principaux thèmes abordés

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2002 abordait les mêmes thèmes que celui de 1994 et de 1998 :

- le profil du créateur : critères socio-démographiques, expériences, motivation ;
- les conditions de création, recours aux conseils, aux formations, étude du projet, obtention d'aide, création ou reprise, montant des investissements, recours aux financements bancaires, raison du choix de la localisation ;
- le descriptif de l'entreprise et de son activité : effectifs, clientèle, perspective.

Les questionnaires d'évolution, envoyés en 2005 et en 2007 porteront sur :

- le taux de survie ;
- l'évolution de l'activité de l'entreprise (CA, type d'activité, type de clientèle, coopération avec les autres entreprises) ;
 - l'évolution des effectifs (embauches, licenciements, personnel occasionnel) ;

- les investissements et le mode de financement de ces investissements ;
- la formation et les conseils après la création ;
- les difficultés rencontrées par l'entreprise ;
- la stratégie de l'entreprise ;
- les conditions de son développement.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Le programme Sine constitue une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.

Il complète l'information obtenue pour une cohorte donnée de naissances, en utilisant des sources administratives qui permettent d'enrichir l'information de base, par le rapprochement avec Sirene, Suse (évolution des chiffres d'affaires et des investissements) et les DADS (suivi de l'emploi salarié).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les unités enquêtées sont les entreprises créées ou reprises entre le 1er janvier et le 30 juin 2002, unités appartenant au champ ICS hors holdings. Afin d'être représentatif au niveau sectoriel régional, l'échantillon interrogé comprendra environ 40 000 entreprises (selon le nombre d'entreprises créées ou reprises au cours de l'année 2002). On s'efforcera de coordonner l'échantillon avec ceux des autres enquêtes auprès des entreprises, non seulement pour 2002 mais également pour 2005 et 2007.

Le champ des entreprises ICS peut être sommairement appréhendé par les activités qu'il inclut :

Secteurs agrégés	Code NAF (2 positions)	Code NES (16 postes)
Industries Agroalimentaires	15, 16	EB
Industrie (hors I.A.A.)	10 à 14, 17 à 41	EC, ED, EE, EF, EG
Construction	45	EH
Commerce et réparation	50 à 52	EJ
Transports	60 à 63	EK
Hôtels cafés restaurants	55	EP partiel (P1 en NES 36 postes)
Services aux entreprises	64, 70 à 74, 90	EM, EN
Services aux ménages	75 à 85, 91 à 99	EP partiel (P2, P3 en NES 36 postes), EQ, ER

Sont donc exclues l'agriculture (NAF 02 à 05, poste EA de la NES en 16 postes) et les activités financières (NAF 65 à 67, poste EL de la NES en 16 postes). De plus, le champ ICS opère certaines sélections en excluant certaines catégories juridiques.

L'enquête Sine exclura, de plus, les entreprises ayant une activité de holding (NAF 741J). Ces entreprises, placées dans une logique de groupe, seraient dans l'incapacité de répondre à bon nombre de questions.

8. Période de collecte et service réalisant la collecte

La collecte est organisée par le biais d'un questionnaire papier de 4 pages variant selon l'enquête (2002, 2005 ou 2007), envoyé à l'entreprise accompagné d'une lettre de présentation. On demande à l'entreprise de renvoyer ce questionnaire rempli à la Direction Régionale compétente.

Pour l'enquête de 2005, les envois devraient avoir lieu la première quinzaine de septembre 2005.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 30 mn (temps mesurés lors de la réalisation de Sine 94 et Sine 98).

10. Groupe de pilotage

Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet Sine. Ce groupe de travail a été réuni à plusieurs reprises permettant ainsi d'élaborer le projet d'enquête. Il a été de nouveau réuni pour la présentation des résultats des premières interrogations.

Pour cette étape, son travail portera sur la définition du champ de l'enquête et des domaines de diffusion. Il s'interrogera également sur les problématiques d'études à mettre en place.

Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants :

- APCE (Association Pour la Création d'Entreprises)
- APCM (Assemblée Permanente des Chambres de métiers)
- MRCE (Mission Régionale Pour la Création d'Entreprise)
- Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité
- Secrétariat d'État chargé des PME, du Commerce et de l'Artisanat
- Université de Paris Dauphine
- Université de Marne la Vallée
- Conseil Régional
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- BDPME
- Banque de France
- France Initiative réseau
- Insee
 - Division ARDE
 - Département des activités tertiaires
 - Département de l'Action Régionale
 - Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité
 - Pôle de compétence de Nancy
 - Centre National Informatique de Nantes
 - Direction Régionale (Service Statistique et Service Études et Diffusion)

11. Diffusion des résultats

Comme ce fut le cas pour les résultats de l'enquête concernant les entreprises créées ou reprises en 1994 et 1998, cette troisième enquête donnera lieu, à partir de la mi-2003, à plusieurs publications d'Insee Première, d'un cédérom rassemblant les tableaux de résultats, de nombreux articles en région, et à une reprise massive de la presse spécialisée ou dans des publications d'organismes comme les CCI, les banques, l'APCE..